

SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2025

TABLEAU DE BORD POUR LA DURABILITÉ EN MÉDITERRANÉE :
MISE À JOUR DE 2021

Auteurs

François Guerquin et Antoine Lafitte : coordination
Milan Nublat : données et cartographie

Graphisme, Mise en page finale et production

Pauline Simon et Studio3615

Copyright

Cette publication peut être entièrement ou partiellement reproduite, sous quelque forme que ce soit, pour des fins éducatives ou non lucratives, sans l'autorisation spéciale du titulaire des droits d'auteur, à condition que la source soit citée. Plan Bleu apprécierait de recevoir un exemplaire de tout rapport utilisant cette publication comme source d'information. Cette publication ne peut être utilisée à des fins commerciales sans l'autorisation écrite de Plan Bleu.

© Plan Bleu

Pour toute référence bibliographique, ce volume peut être cité comme suit :

PNUE/PAM/Plan Bleu (2021). *Suivre la mise en œuvre de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025, TABLEAU DE BORD POUR LA DURABILITÉ EN MÉDITERRANÉE, MISE À JOUR DE 2021*. Marseille, Plan Bleu.

Ces fiches d'information concernent 22 pays ou entités situés autour de la mer Méditerranée

Code ISO2	Pays ou entité	Régions
AL	Albanie	NMC
BA	Bosnie-Herzégovine	NMC
CY	Chypre	NMC
DZ	Algérie	SEMC
EG	Égypte	SEMC
ES	Espagne	NMC
FR	France	NMC
GR	Grèce	NMC
HR	Croatie	NMC
IL	Israël	SEMC
IT	Italie	NMC
LB	Liban	SEMC
LY	Libye	SEMC
MA	Maroc	SEMC
MC	Monaco	NMC
ME	Monténégro	NMC
MT	Malte	NMC
PS	État de Palestine	SEMC
SI	Slovénie	NMC
SY	République arabe syrienne	SEMC
TN	Tunisie	SEMC
TR	Turquie	SEMC

L'analyse peut prendre en compte les groupes de pays qui sont généralement utilisés par Plan Bleu :

- Les pays du nord de la Méditerranée (Northern Mediterranean Countries, NMC) regroupent douze pays ou entités : AL, BA, CY, ES, FR, GR, HR, IT, MC, ME, MT et SI.
- Les pays du sud et de l'est de la Méditerranée (Southern and Eastern Mediterranean Countries, SEMC) rassemblent dix pays ou entités : DZ, EG, IL, LB, LY, MA, PS, SY, TN et TR.

Les fiches « d'indicateur » développées dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) visent à apporter une première réponse à la question :

LES PAYS MÉDITERRANÉENS PROGRESSENT-ILS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

L'objectif de ces fiches d'information est de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 de manière périodique, par le biais de ces indicateurs convenus et en ligne avec les objectifs de développement durable (ODD). Elles ont été présentées comme un tableau de bord pour la durabilité méditerranéenne adopté par la convention COP 21 de Barcelone, à Naples, du 2 au 5 décembre 2019.

Ce document comprend 28 fiches d'information pour chacun des 28 indicateurs sélectionnés ; celles-ci permettent de suivre la progression des pays méditerranéens au regard des 6 objectifs de la SMDD 2016-2025, conformes aux ODD :

1. Garantir le développement durable dans les zones marines et côtières
2. Promouvoir la gestion des ressources, la production de nourriture et la sécurité alimentaire à travers des formes durables de développement rural.
3. Planifier et gérer les villes méditerranéennes durables
4. Faire des défis des changements climatiques une priorité pour la Méditerranée
5. Entreprendre une transition vers une économie verte et bleue

Ce document comprend également des indicateurs composites bien connus comme l'indice de développement humain (IDH) et l'empreinte écologique pour montrer les progrès globaux observés en termes de développement durable.

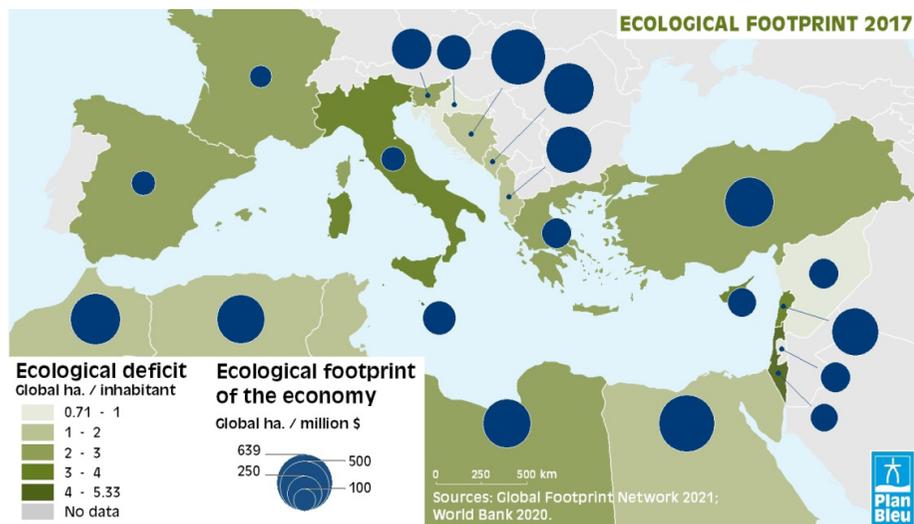
Les indicateurs répertoriés dans ces fiches sont ceux qui offrent une quantité suffisante de données disponibles, provenant principalement de sources internationales. Les indicateurs 7, 20, 24 et 28 ne comportent pas de nouvelles données pour cette mise à jour.

Les indicateurs pour le suivi de la SMDD 2005-2015 ont été présentés sur des fiches semblables qui ont été mises à jour et publiées tous les 2 ans entre 2005 et 2013. Certaines d'entre elles ont aussi été sélectionnées pour la SMDD 2016-2025.

Remarque : les frontières, les couleurs, les dénominations et les autres informations indiquées sur les cartes et les tableaux présents dans ce document n'impliquent aucun jugement de la part du Plan Bleu concernant le statut juridique des territoires, et ne constituent aucune approbation ou acceptation de ces frontières.

N°	OBJECTIF	INDICATEUR
1	Indicateurs généraux	Empreinte écologique *
2	Indicateurs généraux	Indice de développement humain
3	Indicateurs généraux	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant (indicateur ODD 8.1.1) *
4	Indicateurs généraux	Taux d'alphabétisation des jeunes *
5	Indicateurs généraux	Ratio filles/garçon d'inscription dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur *
6	1 - Mer et littoral	Nombres de ratifications et niveau de mise en conformité tels que reportés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone
7	1 - Mer et littoral	Couverture des aires protégées par rapport aux eaux territoriales marines (indicateur ODD 14.5.1) *
8	1 - Mer et littoral	Proportion de stocks de poisson dans des limites biologiquement viables (indicateur ODD 14.4.1) *
9	2 - Zones rurales et ressources	Nombre d'aires protégées participant à la Liste Verte des Aires Protégées *
10	2 - Zones rurales et ressources	Aide publique au développement et dépenses publiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes (Indicateur ODD 15.a.1) *
11	2 - Zones rurales et ressources	Indice global de sécurité alimentaire
12	2 - Zones rurales et ressources	Niveau de stress hydrique : prélèvement d'eau de source en proportion des ressources en eau douce disponibles (Indicateur ODD 6.4.2) *
13	2 - Zones rurales et ressources	Demande en eau, totale et par secteur, comparée au PIB *
14	2 - Zones rurales et ressources	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (indicateur ODD 6.1.1) *
15	2 - Zones rurales et ressources	Part de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (indicateur ODD 6.2.1) *, **
16	2 - Zones rurales et ressources	Proportion des produits agricoles de qualité et part des terres agricoles utilisées par l'agriculture biologique *
17	2 - Zones rurales et ressources	Indice de la Liste rouge (indicateur ODD 15.5.1) *

N°	OBJECTIF	INDICATEUR
18	3 - Villes	Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis, des quartiers informels ou des logements inadéquats (indicateur ODD 11.1.1)
19	3 - Villes	Situation des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO *
20	3 - Villes	Déchets générés et traités par type de déchet et par type de traitement *, **
21	4 - Changements climatiques	Émissions de gaz à effet de serre (en relation avec le PIB)*
22	4 - Changements climatiques	Intensité énergétique mesurée en termes d'énergie primaire et de PIB (indicateur ODD 7.3.2)*, part d'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie finale (indicateur ODD 7.2.1)*
23	5 - Économie verte/bleue	Consommation intérieure de matières, consommation intérieure de matières par habitant et consommation intérieure de matières par rapport au PIB (Indicateur ODD 12.2.2) *
24	6 - Gouvernance	Nombre de stratégies nationales de développement durable adoptées ou révisées [et nombre de révisions depuis la première modification] *
25	6 - Gouvernance	Proportion de crédits bancaires alloués au secteur privé - Existence de systèmes de financement alternatifs utilisant le crédit bancaire
26	6 - Gouvernance	Dépenses publiques et privées pour la recherche et le développement en pourcentage du PIB (indicateur ODD 9.5.1)*
27	6 - Gouvernance	Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes clairs pour garantir la participation du public et son accès à l'information environnementale *
28	6 - Gouvernance	Nombre de pays ayant des stratégies/plans d'action nationaux sur l'éducation au développement durable *



Tous les pays méditerranéens affichent un déficit écologique en 2016. Ceci signifie que la capacité environnementale de la région est utilisée plus vite qu'elle n'est renouvelée.

Définition :

- Empreinte écologique : la surface biologiquement productive de terre et d'eau dont un individu, une population humaine ou une activité a besoin pour produire les ressources qu'il/elle consomme et absorber les déchets qu'il/elle génère en utilisant les technologies et les pratiques de gestion des ressources dominantes.
- Biocapacité : capacité des écosystèmes à fournir des matières biologiques utiles et à assimiler des déchets générés par les hommes en utilisant les modes de gestion et les technologies d'extraction existantes.
- Déficit/réserve écologique : la différence entre la biocapacité et l'empreinte écologique de la région ou du pays.

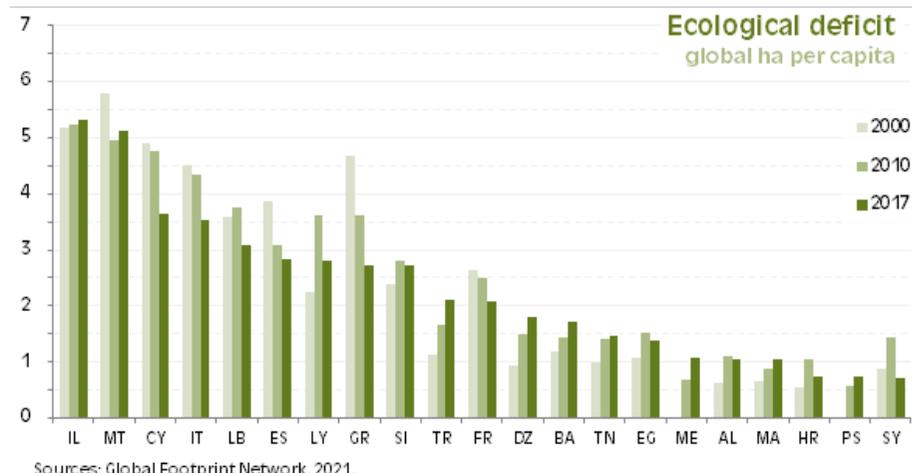
L'empreinte écologique et la biocapacité sont exprimées en hectares globaux (hag).

Précautions/remarques :

- Empreinte écologique : elle ne mesure qu'un aspect de la durabilité, c'est-à-dire, si les sociétés humaines sont capables de vivre en respectant leur budget annuel en biocapacité. Elle n'aborde donc que le pilier environnemental de la durabilité et, même pour ce pilier, d'importants paramètres environnementaux ne sont pas pris en compte (pollution due aux GES autres que le CO₂, impact de l'énergie nucléaire, etc.).

Source : Global Footprint Network, Comptes nationaux d'empreinte et de biocapacité, Édition 2021.

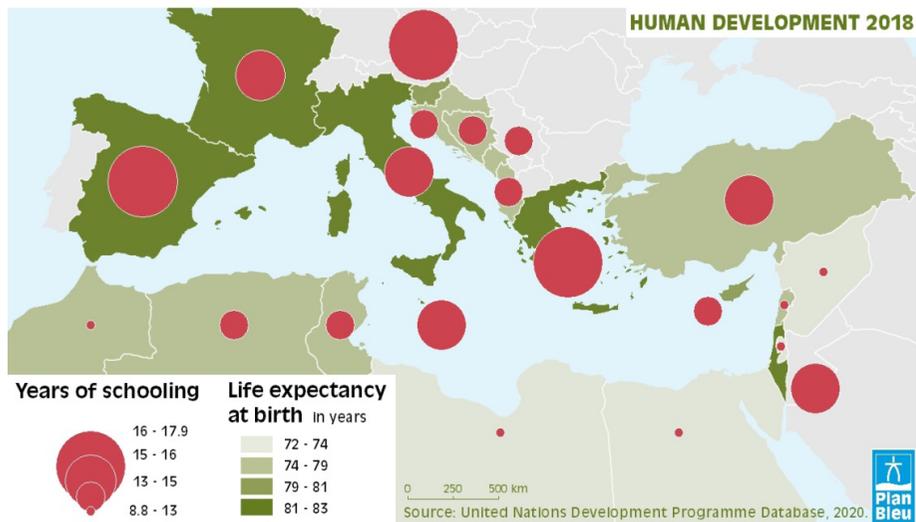
QUEL EST L'IMPACT DES ACTIVITÉS HUMAINES SUR L'ENVIRONNEMENT ?



L'empreinte écologique est utilisée pour évaluer le niveau de la consommation des ressources disponibles liée à l'activité humaine. Comparé à la biocapacité, cet indicateur offre la possibilité de calculer le déficit ou la réserve écologique dans une région ou un pays.

De 2010 à 2017, l'Empreinte écologique par habitant a baissé dans la plupart des pays méditerranéens.

- Ainsi, l'Empreinte écologique méditerranéenne (3,2 hag/hab.) est supérieure à l'empreinte écologique de la planète (2,8 hag/hab.).
- Le déficit en biocapacité de la Méditerranée (2,1 hag/hab.) est presque deux fois supérieur au déficit en biocapacité du monde (1,2 hag/hab.)
- L'Empreinte écologique des pays du nord de la Méditerranée a commencé à baisser récemment (de 5,4 hag/hab. en 2010 à 4,3 hag/hab. en 2017). Ceci est principalement dû à la crise économique qui a ralenti la consommation de ressources et les émissions de CO₂.
- L'Empreinte écologique par unité de PIB est inférieure à 230 hag par million de dollars pour la moitié des pays du nord. Cependant, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro atteignent respectivement 633 hag et 526 hag. Dans les pays du sud, les valeurs maximales sont atteintes par l'Égypte (639 hag par million de dollars) et le Maroc (529).



L'indice de développement humain a constamment progressé dans la plupart des pays méditerranéens depuis 1990.

Définition :

L'Indice de développement humain (IDH) est un indice composite, développé par le PNUD, qui mesure l'évolution d'un pays en fonction de trois critères fondamentaux :

- La santé et la longévité, mesurées par l'espérance de vie à la naissance.
- Le savoir et le niveau d'éducation, mesurées par le nombre moyen d'années de scolarisation et la durée attendue de scolarisation.
- Le niveau de vie, indiqué par le Revenu national brut (RNB) par habitant (USD non constant à la parité du pouvoir d'achat (PPA)).

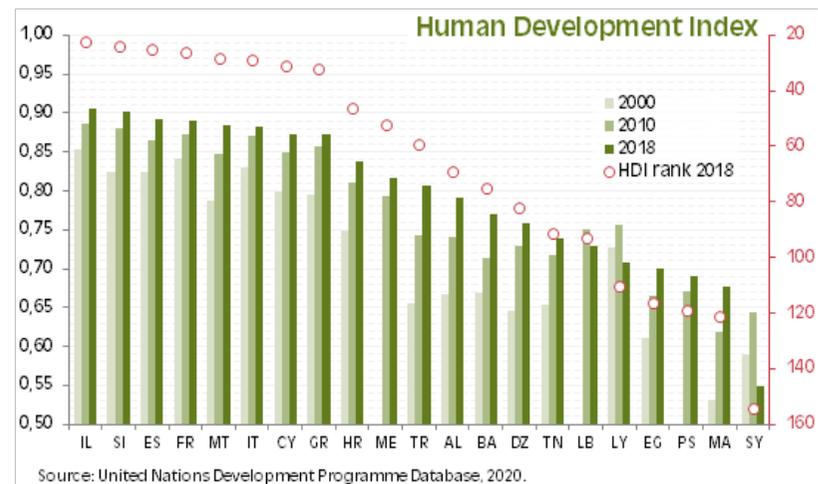
L'IDH est standardisé et utilisé pour classer les pays selon des valeurs comprises entre 0 et 1

Précautions/remarques :

Un IDH supérieur à 0,8 est généralement considéré comme élevé. Une valeur inférieure à 0,55 est considérée comme faible. La méthode de calcul a été modifiée en 2013, ce qui a engendré une baisse des valeurs de l'IDH (avec un impact faible sur le classement des pays).

Source : Base de données et rapport du Programme des Nations Unies pour le développement, 2020.

LA PROTECTION SOCIALE PROGRESSE-T-ELLE DANS LES PAYS DE LA MÉDITERRANÉE ?



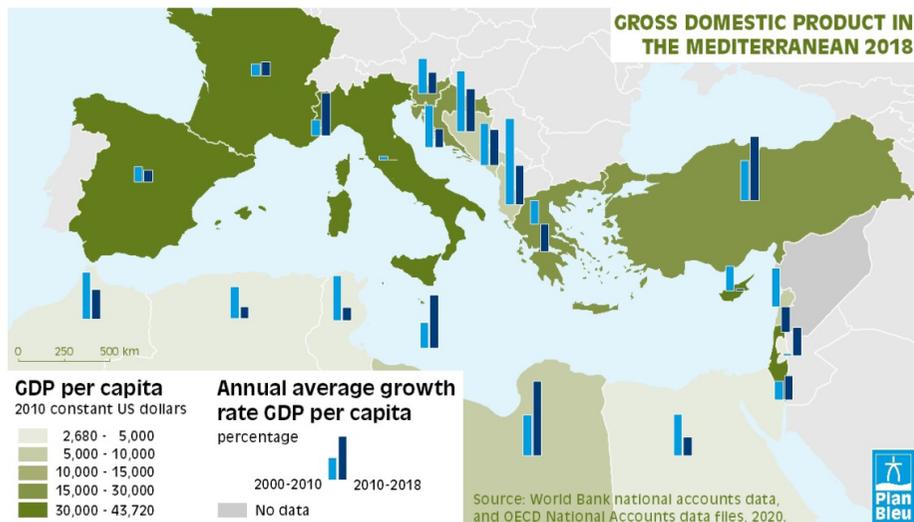
Avec ses trois composantes (santé, éducation et revenus), l'indice de développement humain (IDH) nous permet d'identifier et de comprendre la dimension sociale du développement humain.

Avec un IDH moyen de 0,794 en 2018, la région méditerranéenne était au-dessus de la valeur mondiale de 0,731.

Cependant, il existe de grandes différences entre les pays :

- 11 pays ont un IDH élevé, supérieur à 0,8 : Israël (22ème sur 189 pays à travers le monde), la Slovénie, l'Espagne, la France, Malte, l'Italie, Chypre, la Grèce, la Croatie, le Monténégro et la Turquie (59ème rang mondial).
- 7 pays ont un IDH compris entre 0,7 et 0,8 : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Algérie, la Tunisie, le Liban et la Libye (110ème rang mondial).
- 4 pays ont un IDH inférieur à 0,7 : l'Égypte, l'État de Palestine, le Maroc et la République arabe syrienne avec 0,536 (154ème rang mondial).

L'espérance de vie à la naissance, qui constitue un tiers de l'IDH, présente un écart de 11,6 ans entre la République arabe syrienne (71,8) et l'Italie (83,4).



En 2018, les pays méditerranéens membres de l'Union européenne représentent 75 % du PIB méditerranéen.

Définition :

Indicateur ODD 8.1.1 : Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant

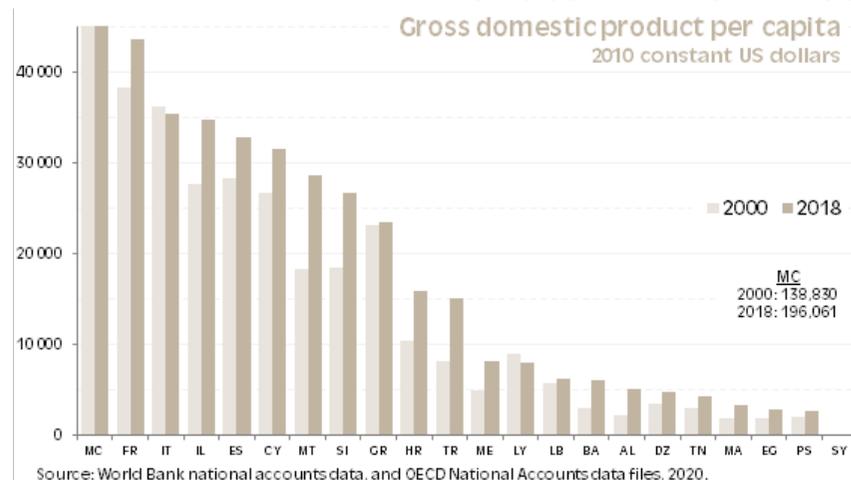
- Le produit intérieur brut (PIB) est la valeur de tous les biens et services produits dans un pays en une année. Le PIB peut être calculé en additionnant tous les éléments de revenus : salaires, intérêts, bénéfices et rentes ; ou en calculant les dépenses : consommation, investissement, achats publics, exportations nettes, (exportations moins importations) d'une économie.
- Le taux de croissance annuel du produit intérieur brut (PIB) réel par habitant est la variation en pourcentage du PIB réel par habitant entre deux années consécutives. Le PIB réel par habitant est calculé en divisant le PIB à des prix constants par la population d'un pays ou d'une région. Les données pour le PIB réel sont mesurées en dollars US constants pour faciliter le calcul des sommes régionales et mondiales.

Précautions/remarques :

En utilisant la PPA plutôt que le taux de change, le PIB par habitant d'un pays, calculé en unités de la monnaie nationale, peut être converti en PIB par habitant (en dollars), tout en prenant en compte les différences dans les prix nationaux pour les éléments considérés (la parité du pouvoir d'achat (PPA) donne la valeur d'un panier de marchandises typique dans différents pays).

Source : Données sur les comptes nationaux de la Banque mondiale et fichiers de données sur les comptes nationaux de l'Organisation pour la coopération et le développement économique, 2020

LES ÉCARTS DE REVENUS ENTRE LES PAYS DU NORD ET LES PAYS DU SUD DIMINUENT-ILS ?

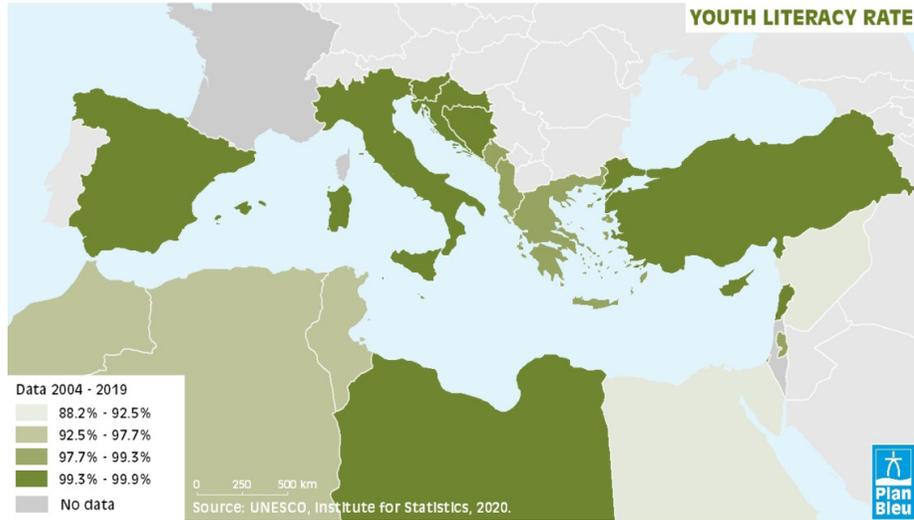


Bien qu'insuffisant pour mesurer le niveau de développement d'un pays, le PIB par habitant reste un indicateur incontournable pour comparer les situations économiques en termes de revenus.

Les taux de croissance du PIB dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée sont plus élevés que dans les pays méditerranéens membres de l'Union européenne. Cependant, ils sont considérés faibles comparés aux taux de croissance de la population, car la croissance démographique est toujours forte dans les pays du sud de la Méditerranée.

En 2018, le revenu moyen par habitant dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée (11 000 \$) est plus de 3 fois inférieur au revenu moyen dans les pays méditerranéens membres de l'Union européenne (38 000 \$).

La part du PIB méditerranéen dans le PIB mondial diminue : de 14,1 % en 2000 à 12,6 % en 2010 et 11,3 % en 2018. Parallèlement, la part de la population méditerranéenne reste constante dans la population mondiale (environ 7 %).



Taux d'alphabétisation des jeunes adultes : la moyenne méditerranéenne (98 %) est au-dessus de la moyenne mondiale (92 %).

Définition :

Le taux d'alphabétisation entre l'âge de 15 et 24 ans est présenté comme un pourcentage de la population totale de ce groupe d'âge. Les individus sont considérés alphabétisés lorsqu'ils peuvent lire, écrire et comprendre un article court et simple concernant leur vie quotidienne (Indicateur Millénaire n°8). Cet indicateur est lié à l'indicateur ODD 4.6.1 : Proportion de population dans un groupe d'âge donné atteignant au moins un niveau fixe d'alphabétisation fonctionnelle (a) et de calcul (b), par sexe

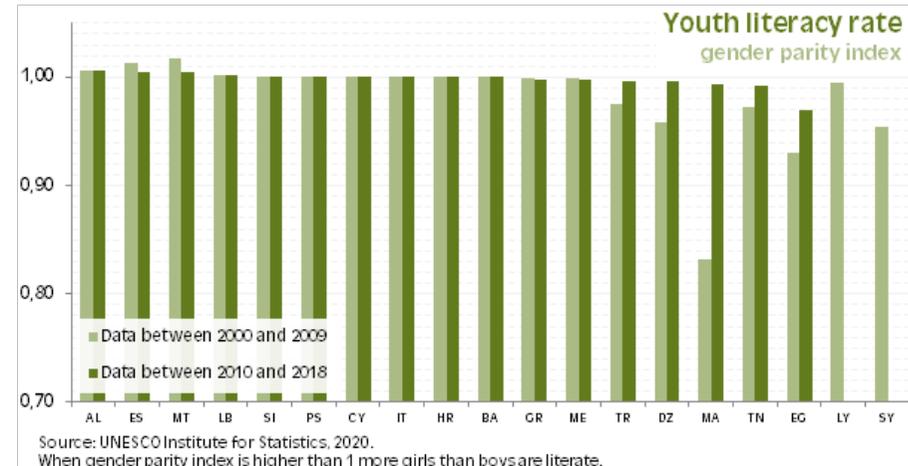
Précautions/remarques :

Les méthodes permettant de mesurer l'alphabétisation peuvent varier, d'une simple question « Savez-vous lire et écrire ? » à différents tests d'évaluation visant à mesurer les niveaux d'alphabétisation. Dans certains cas, l'alphabétisation est mesurée de manière approximative dans les recensements par le biais d'auto-évaluations ou en estimant la population qui ne va pas à l'école ou qui n'est pas instruite.

Les définitions de l'alphabétisation utilisées dans les enquêtes nationales diffèrent souvent de celle de l'UNESCO. Les enquêtes menées dans les différents pays pour estimer le taux d'alphabétisation diffèrent aussi les unes des autres et d'année en année. Les données qui résultent de ces enquêtes doivent donc être considérées avec précaution

Source : Institut de statistique de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, 2020.

LE TAUX D'ALPHABÉTISATION DES JEUNES ADULTES S'AMÉLIORE-T-IL ?



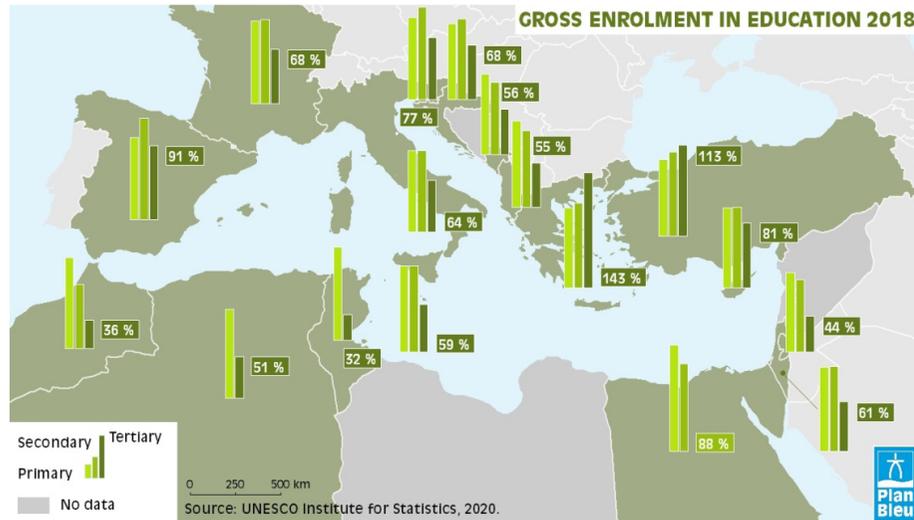
L'accès à l'enseignement primaire est une problématique clé pour le programme « Éducation pour tous » de l'UNESCO ainsi que pour l'objectif de développement durable 6.

Le taux d'alphabétisation des jeunes adultes reflète l'éducation primaire reçue au cours de la décennie précédente.

Cet objectif a été adopté dans la SMDD pour tous les jeunes adultes, en soulignant son importance dans les zones rurales et pour les filles, afin de réduire les disparités encore importantes en Méditerranée.

Depuis 1990, le taux d'alphabétisation des jeunes adultes a augmenté de manière significative dans tous les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et est satisfaisant dans la plupart des pays du nord de la Méditerranée.

Lorsque le rapport entre le taux d'alphabétisation des filles et celui des garçons est inférieur à 1, ceci indique un manque d'instruction chez les filles. Le taux est inférieur à 0,99 en Égypte et en République arabe syrienne.



L'instruction des filles s'est améliorée : l'indice de parité pour le taux brut de scolarisation combiné est supérieur à 0,98 dans 14 pays méditerranéens.

Définition :

Cet indicateur est l'indice de parité entre les filles et les garçons pour le taux de scolarisation brut (primaire, secondaire et combiné) défini par l'UNESCO. Il se réfère au nombre de filles scolarisées dans l'enseignement primaire et secondaire, dans des écoles publiques et privées, comparé au nombre de garçons.

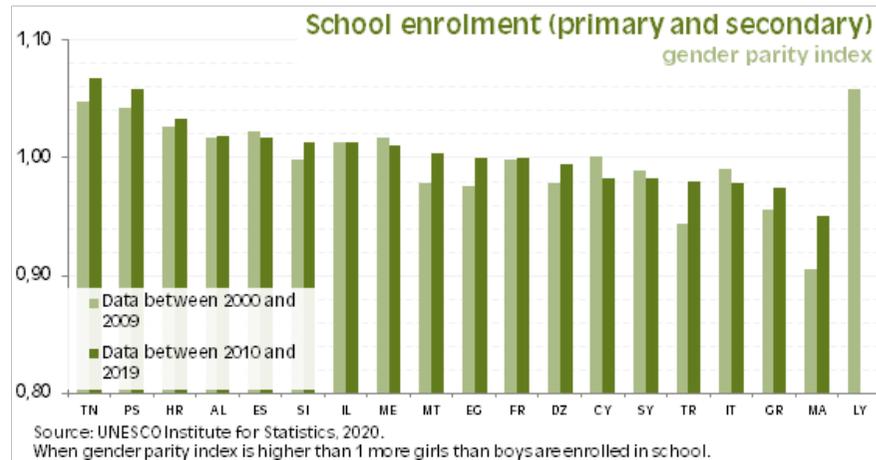
Le taux brut de scolarisation est le rapport du nombre d'élèves scolarisés dans des écoles à différents niveaux (école élémentaire, collège, lycée), indépendamment de leur âge, et est exprimé en pourcentage de la population dans le groupe d'âge officiel correspondant à ce niveau d'éducation.

Précautions/remarques :

Cet indicateur n'est pas une mesure précise de l'accès à l'école pour les filles car les améliorations du rapport peuvent refléter une scolarisation accrue des filles recevant une éducation ou une baisse dans le cas de garçons. Le taux brut de scolarisation pourrait être supérieur à 100 % en raison des admissions tardives et/ou des redoublements.

Source : Institut de statistique de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, 2020. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Résumé du rapport mondial de suivi sur l'éducation, 2020 : Inclusion et éducation - Tous sans exception.

VA-T-ON DANS LE SENS D'UNE PARITÉ DES SEXES À TOUS LES NIVEAUX D'ÉDUCATION ?

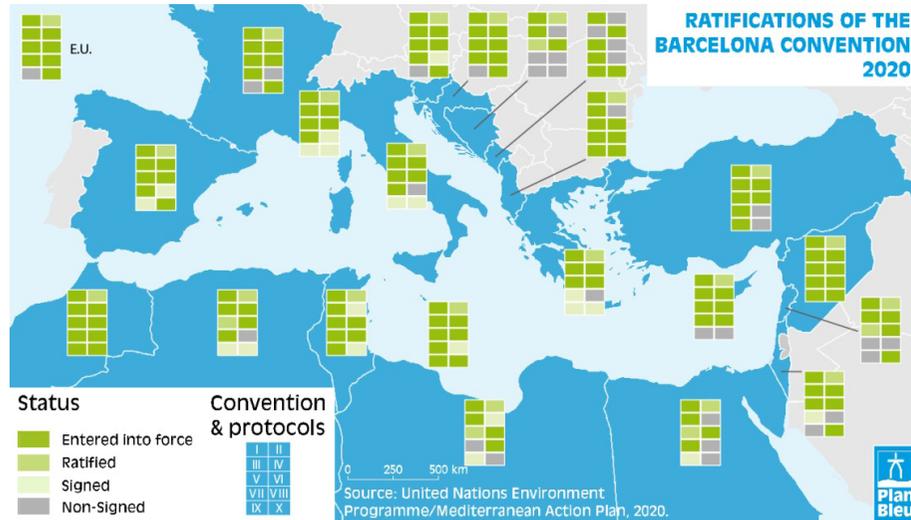


L'éducation et l'égalité entre les sexes sont des préoccupations centrales dans le nouvel agenda de développement durable.

Le Cadre d'action 2030 Éducation, convenu par la communauté mondiale de l'enseignement en 2015 pour accompagner l'agenda ODD, reconnaît que l'égalité entre les sexes est inextricablement liée au droit à l'éducation pour tous, et qu'atteindre l'égalité entre les sexes requiert une approche qui « garantit que les filles et les garçons, les femmes et les hommes ont non seulement accès aux différents cycles d'enseignement mais qu'ils sont aussi valorisés de manière égale dans et par l'éducation ».

En 2018, dans le monde, environ 59 millions d'enfants en âge d'être à l'école primaire, soit 8 %, était déscolarisés en 2018, tout comme 62 millions d'adolescents en âge d'aller dans l'enseignement secondaire inférieur (16 %) et 138 millions de jeunes de l'enseignement secondaire supérieur (35 %).

En 2018, le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire est supérieur à 99 % dans la plupart des pays méditerranéens sauf dans l'État de Palestine (98,6 %), en Turquie (94,9 %) et en Croatie (94,6 %).



Le Maroc et la République arabe syrienne sont les deux parties contractantes qui ont au moins ratifié la Convention de Barcelone et tous ses protocoles.

Définition :

La signature qualifie l'état signataire pour procéder à la ratification, à l'acceptation ou à l'approbation. Elle crée également une obligation de s'abstenir, de bonne foi, d'entreprendre tout acte contraire à l'objet et au but de la convention.

La ratification définit l'acte international par lequel un état indique qu'il consent à être lié à une convention, si les parties ont souhaité montrer leur consentement par un tel acte.

L'entrée en vigueur d'une convention internationale a lieu lorsqu'elle devient légalement contraignante pour les parties. Les parties doivent décider d'appliquer la convention.

Précautions/remarques :

Cet indicateur est très complexe et cette fiche d'information fournit uniquement une vue d'ensemble de la situation. Tous les détails sont disponibles sur les documents officiels de la Convention.

Un pays peut mettre en œuvre un protocole sans signature et il peut prendre davantage de mesures protectrices.

Source : Programme des Nations Unis pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée, 2020.
<http://www.unenvironment.org/uneppmap/who-we-are/contracting-parties>

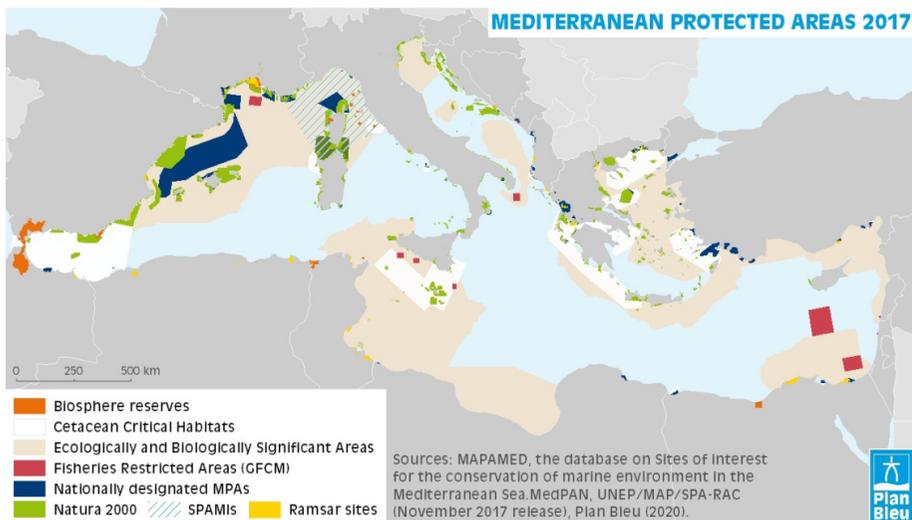
QUEL EST LE TAUX DE RATIFICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE ?

La Convention de Barcelone et ses protocoles	
I	Convention de Barcelone - 1976
II	Protocole sur les rejets - 1976
III	Protocole d'urgence - 1976
IV	Protocole de prévention et d'urgence - 2002
V	Protocole sur les sources terrestres (Land-based source, LBS) - 1980
VI	Protocole sur les Aires spécialement protégées (ASP) - 1982
VII	Protocole ASP et protocole ASP et diversité biologique- 1995
VIII	Protocole offshore - 1994
IX	Protocole sur les déchets dangereux - 1996
X	Protocole « Gestion intégrée des zones côtières » (GIZC) - 2008

La Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution a été adoptée le 16 février 1976 et est entrée en vigueur le 12 février 1978. La Convention originale a été modifiée par des amendements et la « Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée » a été adoptée le 10 juin 1995 et est entrée en vigueur le 9 juillet 2004.

Principales dates et nombre de pays où la Convention de Barcelone et ses protocoles sont ratifiés et entrés en vigueur (2020)

Actes juridiques	Date d'adoption	Entrée en vigueur	Nombre de parties
Convention de Barcelone	1976 (1995)	1978 (2004)	22
Protocole sur les rejets	1976	1978	21
Protocole d'urgence	1976	1978	21
Protocole de prévention et d'urgence	2002	2004	17
Protocole sur les sources terrestres	1980	1983	22
Protocole ASP et diversité biologique	1982 (1995)	1999	21 et 17
Protocole offshore	1994	2011	8
Protocole sur les déchets dangereux	1996	2008	7
Protocole GIZC	2008	2011	12



LES EAUX TERRITORIALES MARINES SONT-ELLES PROTÉGÉES ?

« En 2018, la réalisation de l'objectif d'Aichi 11 et de l'ODD 14 a connu une forte accélération avec la déclaration de l'AMP Couloir migratoire des cétacés, le long du littoral est de l'Espagne. »

Source : MAPAMED, la base de données sur les Sites d'intérêt pour la conservation de l'environnement marin dans la mer Méditerranée. MedPAN, PNUE/PAM/ASP-CAR. Édition novembre 2017. Programme des Nations Unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée et Plan Bleu (2020), État de l'environnement et du développement en Méditerranée, Nairobi.

Définition :

Indicateur 14.5.1 : la couverture des aires protégées par rapport aux aires marines indique des tendances temporelles dans le pourcentage moyen de chaque site important pour la biodiversité marine (à savoir, ceux qui contribuent de manière significative à la persistance globale de la biodiversité) qui est couvert par les aires protégées désignées.

En Méditerranée, une « Aire marine protégée » (AMP) est toute aire marine et/ou côtière (y compris les lagunes qui sont en permanence reliées à la mer) qui a été placée sous protection, généralement par des dispositifs juridiques, dans le but premier de conserver des habitats naturels, des espèces ou des caractéristiques naturelles spécifiques. De nombreuses zones sont donc concernées et sont établies sous diverses désignations, à différents niveaux (supranational, national, régional ou même international), et à différents degrés de protection.

Les « Autres mesures de conservation efficaces par zone » (OECM) sont issues de la Convention sur la diversité biologique et sont également des appellations de protection bien qu'il n'y ait aucune directive internationale claire sur la façon dont les conditions s'appliquent.

Précautions/remarques :

L'indicateur est utilisé pour suivre la progression vis-à-vis du Plan stratégique 2011-2020 pour la Biodiversité, et a été utilisé comme indicateur pour celui de la Convention sur la diversité biologique de 2010.

Certains écarts peuvent s'expliquer par les nombreux types d'aires protégées et leur chevauchement.

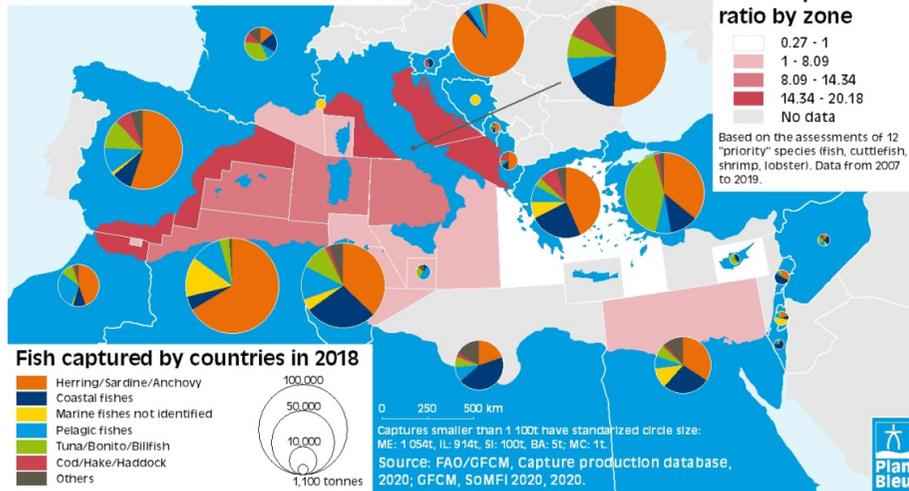
Les 1 233 AMP et OECM couvrent 9 % (266 665 km²) de la Méditerranée (2 516 900 km²) à travers de nombreuses désignations de conservation. Plus de 70 % de la superficie couverte se situe dans l'ouest de la Méditerranée. Les désignations couvrent plus de 10 % des eaux européennes en raison des AMP et du réseau marin Natura 2000 qui se permet rarement des mesures restrictives strictes.

La déclaration de l'AMP Couloir espagnol de cétacées, le 30 juin 2018 a revitalisé le processus de protection des zones marines méditerranéennes. L'un des principaux objectifs de cette AMP de 42 262, 82 km² le long de la côte est de l'Espagne est d'éviter, d'atténuer et de réduire le bruit anthropique sous-marin. Officiellement reconnue en janvier 2019, l'extension du Parc national de Cabrera (43 070,55 km², également en Espagne) étend la dynamique de protection de la Méditerranée.

À présent, pour atteindre l'objectif d'Aichi de 10 % de couverture, une superficie supplémentaire de 25 025 km² (1 % de la Méditerranée) devrait être placée sous des appellations de protection fortes.

Au-delà des chiffres de couverture, des plans d'action clairs doivent accompagner l'établissement des AMP et des OECM afin d'améliorer leur efficacité en termes de gestion.

FISHERIES IN THE MEDITERRANEAN SEA



« Alors que le changement climatique et les activités humaines exercent une pression accrue sur l'environnement marin, la fin de la surexploitation dans les pêcheries vitales de la région est enfin amorcée. »

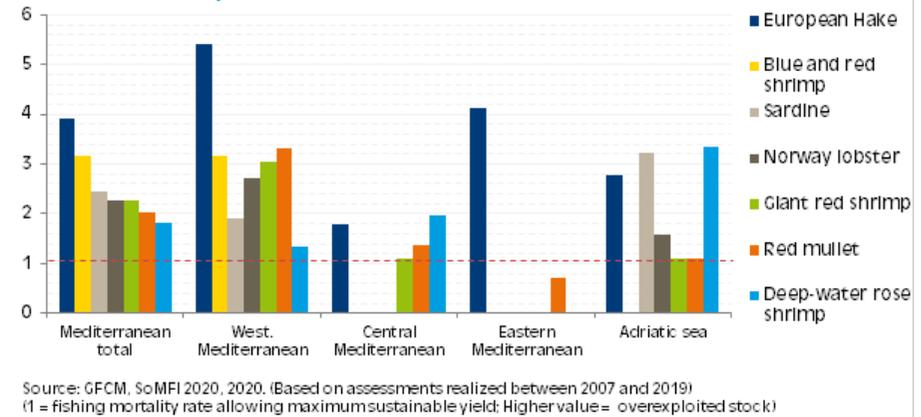
Définition : Indicateur 14.4.1 : Proportion de stocks de poisson dans des limites biologiquement viables (non surexploités). Cet indicateur mesure la durabilité des pêcheries maritimes mondiales par leur abondance. Il est classé comme indicateur de niveau I (conceptuellement clair, disposant d'une méthodologie et de normes établies au niveau international, et avec des données produites régulièrement par les pays). Un stock de poisson dont l'abondance est à un niveau égal ou supérieur au niveau permettant le rendement maximal durable, est classé comme biologiquement viable. Le rendement maximal durable (RMD) est le rendement équilibré théorique le plus élevé pouvant être prélevé en continu (en moyenne) dans un stock sous des conditions environnementales (moyennes) existantes sans affecter significativement le processus de reproduction.

Précautions/remarques : Le nombre d'évaluations validées de la CGPM diffère beaucoup selon les années et les sous-régions géographiques (GSA) (ex. : 27 en 2007 et 53 en 2018 pour toute la Méditerranée). Ceci pourrait conduire à des moyennes de rapports d'exploitation trompeuses. Les « espèces prioritaires » sont des espèces importantes en termes de débarquements et/ou de valeur économique sur les plans régionaux et sous-régionaux. Sur la carte, la catégorie « Autre » représente toutes les espèces de poisson dont les prises de 1970 à 2018 représentent moins de 500 000 tonnes au total.

Source : Sources: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture / Commission générale des pêches pour la Méditerranée, Base de données sur la production de capture, 2020; FAO / CGPM, L'état des pêches en Méditerranée et en mer Noire 2020, 2020.

LA PÊCHE EN MÉDITERRANÉE EST-ELLE DURABLE ?

Mean exploitation ratio for some "priority species" in the Mediterranean



La plupart des stocks pour lesquels les évaluations validées sont disponibles continuent d'être pêchés au-delà des limites biologiquement durables. Néanmoins, dans la Méditerranée (et dans la mer Noire), les récentes tendances continuent de montrer une baisse importante des stocks surexploités, surtout depuis 2014 :

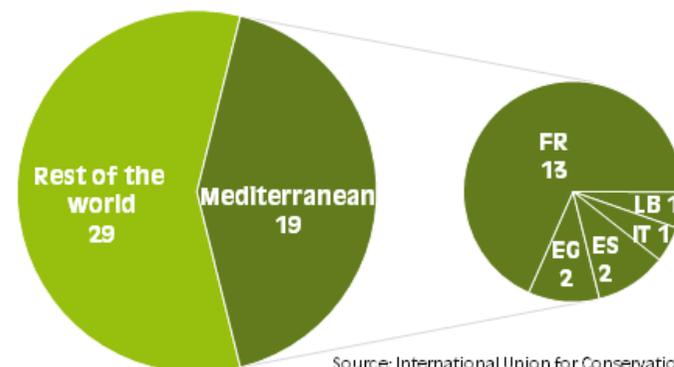
- Le pourcentage des stocks en surexploitations était d'environ 65 % en 2008. Il a culminé à environ 88 % de 2012 à 2014 et était proche des 75 % en 2018.
- Le rapport d'exploitation a baissé de 2,9 x RMD en 2012 à 2,4 x RMD en 2018.
- Une augmentation des niveaux de biomasse est observée dans 6 stocks sur 18, et 46 % des stocks évalués ont à présent une biomasse relativement importante.

Parmi les principaux pays de pêche dans la mer Méditerranée (prise annuelle > 20 000 tonnes), la Turquie a connu la plus forte augmentation en termes de débarquements* (+20,4 %) depuis 2016, tandis que le Maroc a connu la plus forte baisse (-10,6 %).



QUE FAUT-IL ATTENDRE DE LA LISTE VERTE DES AIRES PROTÉGÉES ET CONSERVÉES DE L'UICN ?

"Green-Listed" sites per country, 2020



Source: International Union for Conservation of Nature, 2020.

Le développement de la Liste verte de l'UICN a pour but de fournir un cadre précis pour la gestion des aires protégées.

Définition :

La Liste verte de l'UICN est l'une des initiatives phares de la SMDD pour mesurer l'efficacité de la gestion des aires protégées dans la région méditerranéenne.

La « Liste verte UICN des aires protégées et conservées » (GLPCA) est un programme mondial qui vise à encourager et à promouvoir la création d'aires protégées et conservées, à la fois efficaces, équitables et réussies. Pour figurer sur la Liste verte, les aires protégées et conservées doivent démontrer qu'elles sont conformes aux indicateurs des normes de la GLPCA, par le biais d'une évaluation indépendante.

Précautions/remarques :

Pour l'instant, seuls quelques pays méditerranéens sont concernés par le programme Liste verte de l'UICN, qui a été lancé en 2013.

La carte et le graphique résument la situation de tous les sites des pays méditerranéens figurant sur la Liste verte (à l'exception de 3 sites français d'outre-mer). L'analyse devrait se concentrer sur les sites méditerranéens mais il y en a peu pour l'instant

Source : Union internationale pour la conservation de la nature, Zones de la Liste verte, 2020 Union internationale pour la conservation de la nature, Centre pour la coopération méditerranéenne, Rapport annuel 2019.

La Liste verte des aires protégées et conservées a été reconnue comme une Initiative phare dans le cadre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025, adoptée lors de la 19ème réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

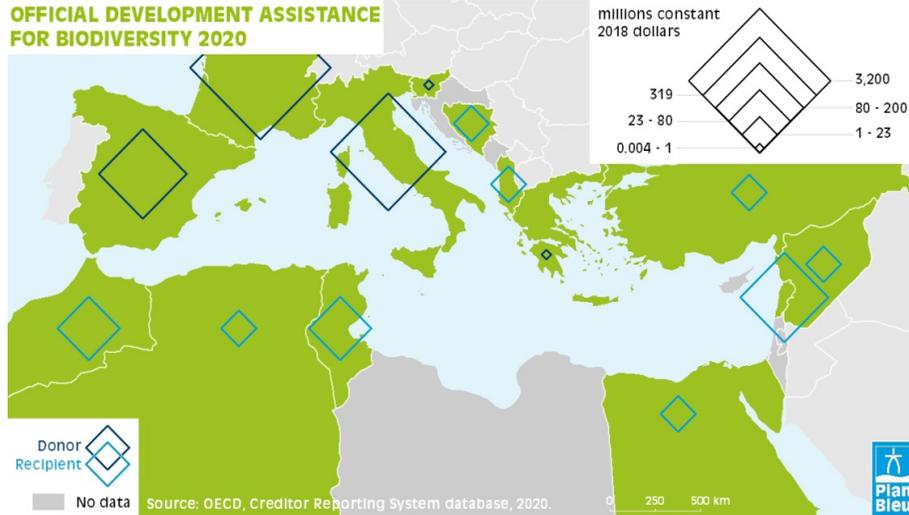
Pour faire partie de la Liste verte, les sites doivent démontrer un partage équitable et transparent des frais et des profits de la conservation, une gestion efficace et des résultats durables de la conservation. La « phase pilote » du Programme Liste verte a commencé en 2013, pour tester la Liste verte dans 8 pays, dont la France, l'Italie et l'Espagne. La deuxième phase du Programme, appelée « phase de développement » a commencé au milieu de l'année 2015.

En 2019, 7 zones protégées d'Afrique du Nord ont été proposées pour la Liste verte des aires protégées :

- 2 au Maroc (parc national de Toubkal, parc national d'Ifrane)
- 2 en Algérie (îles Habibas, parc national Theniet El Had)
- 3 en Tunisie (parc national d'El Feija, parc national de Jebel Serj et îles Kuriat).

En 2019, sur les 48 sites à travers le monde, 19 se trouvent dans des pays ayant une côte méditerranéenne, 7 sites se trouvent sur la bande côtière de 100 km et seuls 2 sites sont situés sur la côte méditerranéenne (Réserve marine naturelle de Cerbère - Banyuls et Parc marin de la Côte Bleue, tous deux en France).

OFFICIAL DEVELOPMENT ASSISTANCE FOR BIODIVERSITY 2020



Les pays méditerranéens manquent de financements durables et réguliers pour la protection de la biodiversité et des écosystèmes.

Définition :

L'indicateur ODD 15.a.1 concerne l'aide publique au développement et les dépenses publiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes. Le but est de mobiliser et d'accroître de manière significative les ressources financières issues de toutes sources afin de conserver et d'utiliser durablement la biodiversité et les écosystèmes.

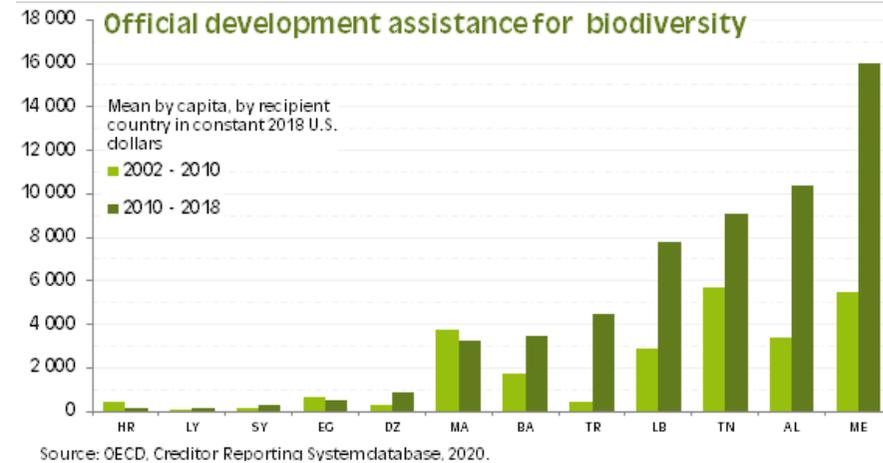
Précautions/remarques :

Cet indicateur est disponible pour les pays bénéficiaires et pour les pays donateurs. Les informations divulguées dans la fiche se réfèrent à « l'Aide publique globale au développement pour la biodiversité ». L'aide publique au développement pour la biodiversité est couverte par des séries chronologiques irrégulières et doit être analysée sur une certaine période. En outre, les données actuelles ne permettent pas d'évaluer la répartition géographique des fonds par rapport à la répartition géographique des pressions exercées sur la biodiversité et les écosystèmes (les fonds sont-ils alloués aux bons endroits ?).

Cet indicateur devrait être exploré davantage et amélioré avec des informations supplémentaires pour pouvoir déduire des indications sur l'efficacité des fonds (quel niveau de protection est obtenu avec les montants disponibles ?), et pour pouvoir évaluer la capacité du financement disponible à protéger les écosystèmes et la biodiversité de la Méditerranée (les montants sont-ils suffisants ?).

Source : L'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), Base de données du système de notifications des pays créanciers

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ EN MÉDITERRANÉE

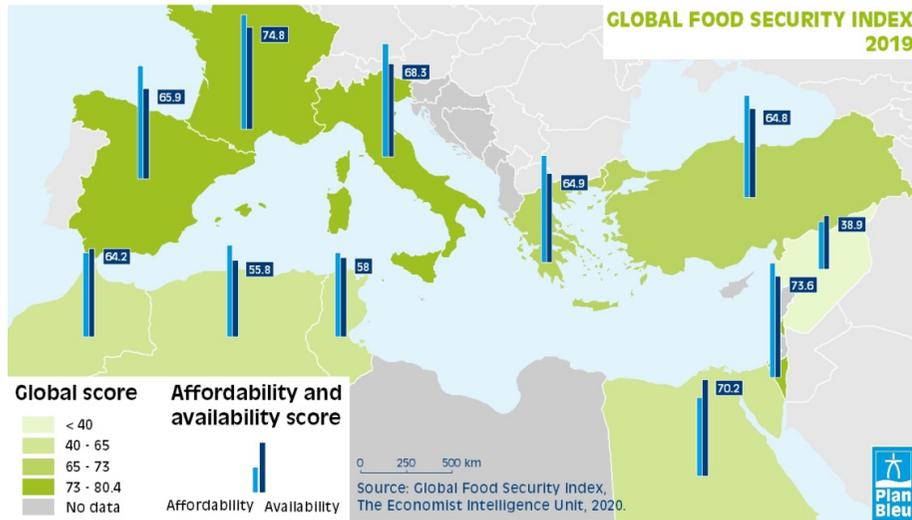


Les aides au développement et les dépenses publiques pour la protection de la biodiversité et des écosystèmes varient fortement dans le temps et l'espace. Ces variations peuvent être dues au fait que les financements sont principalement mis à disposition sur la base d'un projet, qui est limité dans le temps. Ainsi, des budgets importants peuvent être mis à disposition pour un pays pendant une période limitée mais ils ne sont pas soutenus sur le long terme.

En 2018, le total des aides officielles au développement pour la biodiversité reçues dans la région méditerranéenne (9 pays) s'élevait à environ 350 millions USD constants 2018, équivalant à 1,1 dollar par habitant.

Le Liban a reçu plus de la moitié de ce montant (166 millions de dollars), équivalant à 24 dollars par habitant, et l'Égypte a reçu environ 2 millions de dollars (0,02 dollars par habitant).

5 pays méditerranéens membres de l'UE sont des donateurs à hauteur de 3 700 millions de dollars environ (moyenne 2009-2016) et le montant pour la France représente 86 % (3 200 millions de dollars).



Le manque de mesures d'adaptation et d'atténuation pour les catastrophes naturelles et la forte dépendance aux denrées alimentaires étrangères sont toujours des défis importants dans la région.

Définition :

Adoptée lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, la définition de la sécurité alimentaire est la suivante : « la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ». L'Indice global de sécurité alimentaire (IGSA) a été développé par les experts de l'Economist Intelligence Unit afin de mesurer la sécurité alimentaire en considérant 3 questions clés : l'accessibilité, la disponibilité et la qualité de la nourriture.

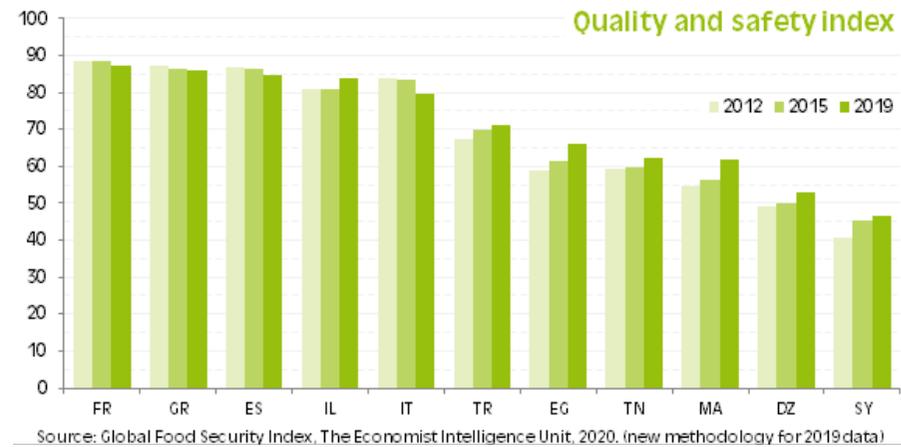
- L'accessibilité est la « capacité des consommateurs à acheter des denrées alimentaires ».
- La disponibilité mesure « la suffisance de l'approvisionnement alimentaire national ».
- La qualité et la sécurité désignent « la variété et la qualité nutritionnelle des régimes moyens, ainsi que la sécurité des aliments ».

Précautions/remarques :

Là où des données sont manquantes pour l'ensemble des indicateurs utilisés pour l'élaboration de l'indice global de sécurité alimentaire, l'Economist Intelligence Unit a estimé les notes. La méthodologie globale de calcul des indices a changé à partir de 2019, et la comparaison doit être faite avec précaution.

Source : Indice global de sécurité alimentaire, The Economist Intelligence Unit, 2020.

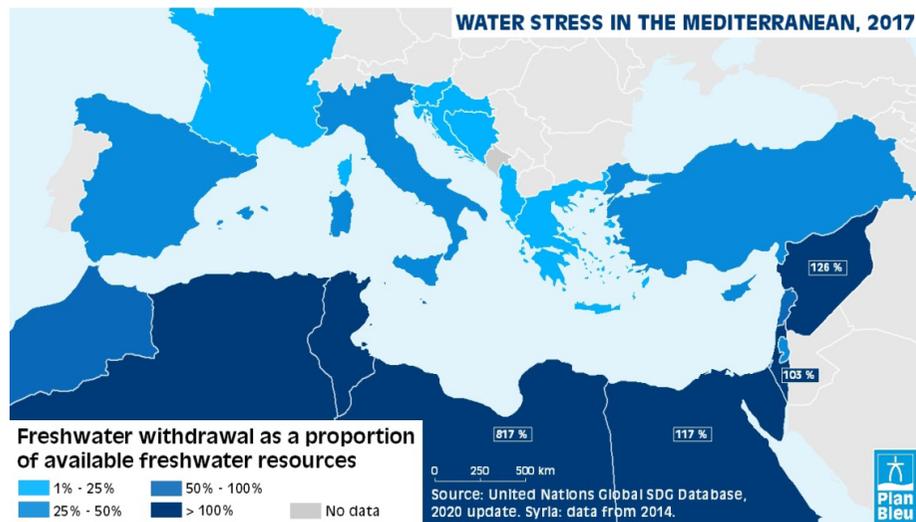
QUELLES SONT LES OPPORTUNITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE ?



L'accès physique aux produits alimentaires dépend de leur disponibilité et de leur accessibilité financière.
Cependant, l'accès physique n'est pas suffisant

De bons niveaux ou des niveaux satisfaisants de sécurité alimentaire sont atteints principalement dans le nord. Néanmoins, la dépendance aux denrées alimentaires externes est toujours importante dans le sud et à l'est. Les ressources naturelles limitées (ressources disponibles en eau et en terre), la croissance de la population et les pressions exercées par le changement climatique (épisodes de sécheresse et d'orage plus sévères) empêchent l'auto-suffisance. En outre, les conflits régionaux menacent la stabilité nationale (production interne et échanges internationaux) et la volatilité des prix peut nuire aux économies vulnérables aux finances publiques limitées. Dans la plupart des pays méditerranéens, les taux d'accessibilité aux denrées alimentaires sont plus élevés que le taux de disponibilité. Dans ces pays, l'amélioration de la production alimentaire et des revenus des agriculteurs est nécessaire pour atteindre une meilleure sécurité alimentaire. En revanche, là où l'accessibilité financière des aliments est plus faible, l'amélioration de l'emploi et des revenus devrait avoir un effet positif sur la sécurité alimentaire.

La qualité des aliments pose également problème dans la région méditerranéenne en raison de plusieurs facteurs, comme le faible accès à l'eau potable, la faible diversification des aliments, l'abandon progressif du régime méditerranéen traditionnel ou le manque de nutriments dans le régime alimentaire de la population.



« Le stress hydrique va continuer d'augmenter. »

Définition :

Indicateur ODD 6.42 : Le niveau de stress hydrique correspond aux prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles, c'est-à-dire au rapport entre la quantité totale de ces dernières prélevée par les principaux secteurs économiques et la quantité totale de ressources hydriques renouvelables, après prise en compte des besoins en eau de toutes les composantes de l'environnement. Les principaux secteurs, tels que définis par les normes de la classification internationale type des industries (CTI), comprennent l'agriculture, la foresterie et la pêche, l'industrie manufacturière, l'électricité et les services. On appelle également cet indicateur « intensité de prélèvement d'eau ».

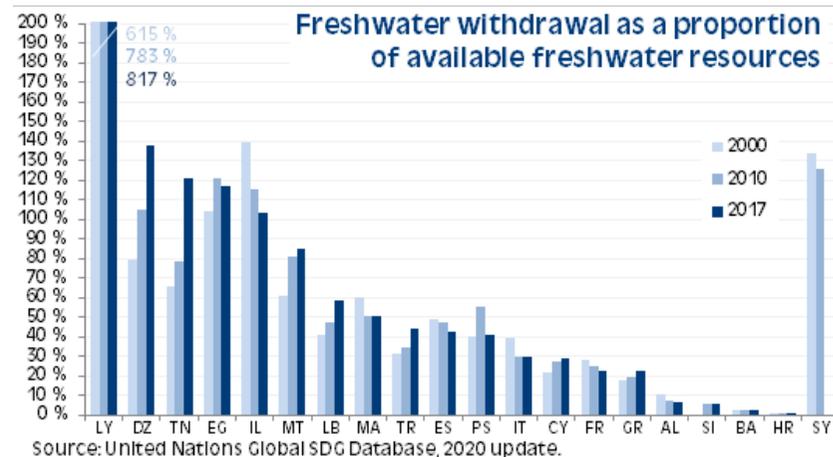
Précautions/remarques :

Sources des écarts : des différences peuvent apparaître pour les raisons suivantes, entre autres : pour les estimations nationales, l'eau entrante est considérée comme faisant partie des ressources d'eau disponibles du pays, alors que les estimations globales ne peuvent être effectuées qu'en ajoutant les ressources d'eau renouvelables internes (l'eau générée au sein du pays) de tous les pays afin d'éviter un double comptage.

Les prélèvements non officiels, en particulier pour un usage agricole, pouvant représenter une grande partie du total des prélèvements, ne sont pas pris en compte.

Source : FAO. 2020. Base de données principale d'AQUASTAT - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

ASSISTE-T-ON À UNE AUGMENTATION DU STRESS HYDRIQUE DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE ?

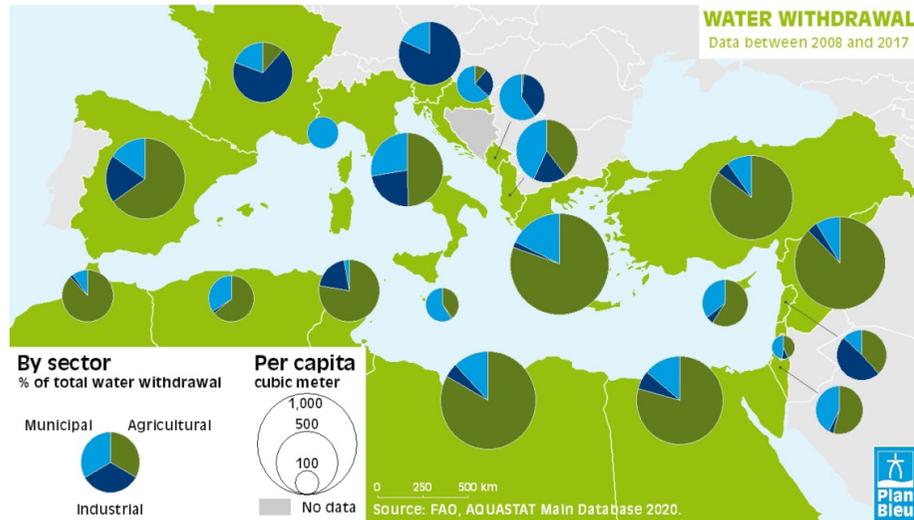


Cible ODD 6.4 : d'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau.

Le taux de stress hydrique varie d'un pays méditerranéen à l'autre, de moins de 10 % dans les Balkans à 100 % et plus dans les pays du sud. En Libye, le taux de stress hydrique est de plus de 800 % (8 fois les ressources disponibles).

Les situations au sein même des pays sont également très diverses et il est essentiel de broser un tableau clair des bassins versants de la Méditerranée, et ceci requiert des données de la part des institutions nationales.

Le total des ressources en eau renouvelables dans la région méditerranéenne s'élève à 1 030,44 km³ (base de données Aquastat. FAO, 2016). La répartition et la disponibilité de ces ressources en eau douce sont inégales entre les sous-régions de la Méditerranée, puisque 67% sont situés dans la sous-région Nord, 10% dans le Sud et 23% dans la partie Est de la Méditerranée, dont 20,5% rien qu'en Turquie.



« De manière générale, l'évolution de la demande en eau est alarmante dans les pays méditerranéens en raison de la rareté de cette ressource. »

Définition :

La demande totale en eau est définie comme la somme des volumes d'eau mobilisés pour répondre aux divers usages, y compris les quantités perdues lors de la production, du transport et de l'utilisation de l'eau. Elle correspond à la somme des prélèvements d'eau, de la production non conventionnelle (dessalement, réutilisation de l'eau, etc.) et des importations moins les exportations. La productivité de l'eau indique seulement l'efficacité avec laquelle chaque pays utilise ses ressources en eau. Compte tenu des différences de structure économique entre chaque pays, cet indicateur doit être utilisé avec précaution, en tenant compte des activités sectorielles et des dotations en ressources naturelles.

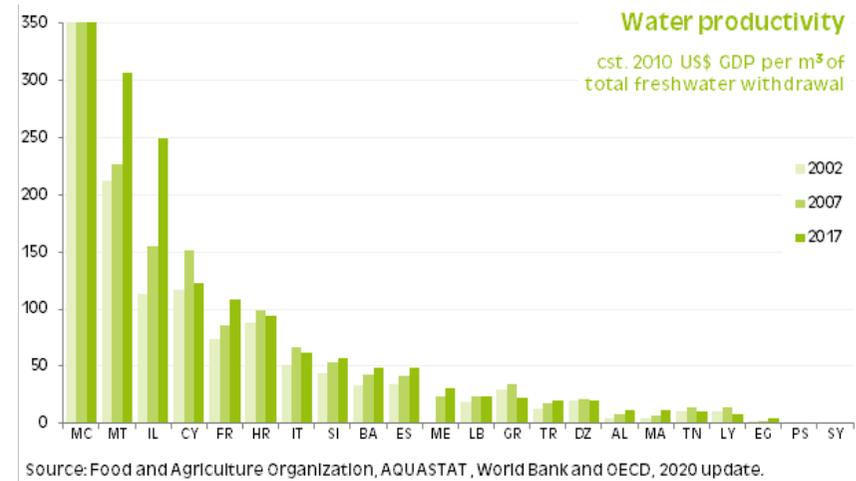
Précautions/remarques :

L'année la plus récente disponible pour chaque pays a été retenue. Quand les données de demande en eau ne sont pas disponibles dans les sources internationales, les prélèvements d'eau sont utilisés pour estimer la demande en eau. L'aide des institutions nationales en charge de l'eau est requise pour améliorer le recueil de données et permettre d'affiner l'indicateur pour les bassins versants de la Méditerranée.

Pour l'agriculture, l'indicateur pourrait être affiné en calculant le rapport entre la demande en eau d'irrigation et la valeur ajoutée de la production irriguée

Source : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture-Aquastat, Base de données principale, 2020 ; UN-WATER : Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau : l'eau et les changements climatiques.

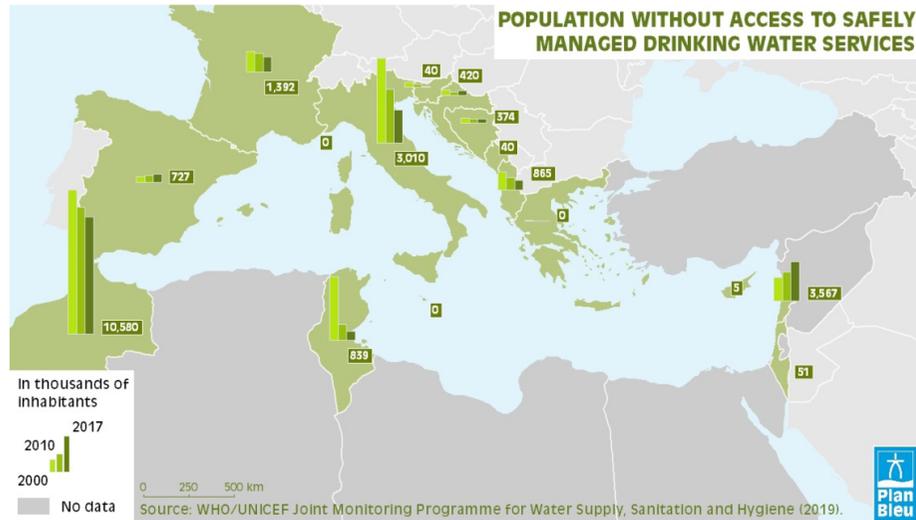
PRODUCTIVITÉ DE L'EAU.



La consommation d'eau a augmenté d'environ 1 % par an dans le monde depuis les années 1980 et l'agriculture (y compris l'irrigation, l'élevage et l'aquaculture) est de loin le plus gros consommateur d'eau, représentant environ 70 % des prélèvements annuels d'eau dans le monde. L'industrie (y compris la production d'énergie) représente environ 20 % et les ménages environ 10 %. La meilleure gestion de la demande en eau, en particulier pour l'agriculture, est l'une des actions prioritaires recommandées par la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable. Il s'agit de stabiliser la demande en eau (avec une diminution au Nord et une augmentation contrôlée au sud et à l'est).

En outre, la demande en eau et la croissance du PIB doivent être découplées en augmentant la productivité de l'eau. De 2002 à 2017, seulement la moitié des pays ont augmenté leur productivité de l'eau. En 2017, 5 pays étaient à plus de 100 dollars par mètre cube tandis que 12 pays sont restés sous les 50 dollars par mètre cube. La part de l'eau destinée à l'agriculture reste élevée, souvent supérieure à 50 % dans la plupart des pays, et même proche de 90 % en République arabe syrienne et au Maroc. Dans certains pays des Balkans et en France, la demande en eau pour l'agriculture est faible. La part d'eau pour l'industrie reste faible, moins de 20 % dans la plupart des pays. En revanche, la Slovaquie (81 %) et la France (69 %, principalement pour l'eau de refroidissement) ont les taux les plus élevés.

Les prélèvements d'eau en Méditerranée seront de plus en plus affectés par le changement climatique de multiples manières. La gestion durable des ressources en eau, déjà sous forte pression dans la région, sera plus difficile. Cela pourrait entraîner des menaces majeures pour les sociétés en tant que risques pour la production d'énergie, la sécurité alimentaire, le développement économique et les inégalités sociales



En 2017, la part de population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité était de plus de 90 % dans 16 pays où les données sont disponibles.

Définition :

Indicateur ODD 6.1.1 : La proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité se mesure actuellement par la proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée de base, facilement accessible, disponible en cas de besoin et exempte de contamination fécale (et chimique d'intérêt prioritaire). Les sources d'eau potable « améliorées » comprennent : l'alimentation en eau des logements, des jardins ou des parcelles, les robinets ou bornes fontaines publiques, les forages ou puits tubés, les puits creusés protégés, les sources protégées, l'eau conditionnée, l'eau distribuée et l'eau de pluie.

Précautions/remarques :

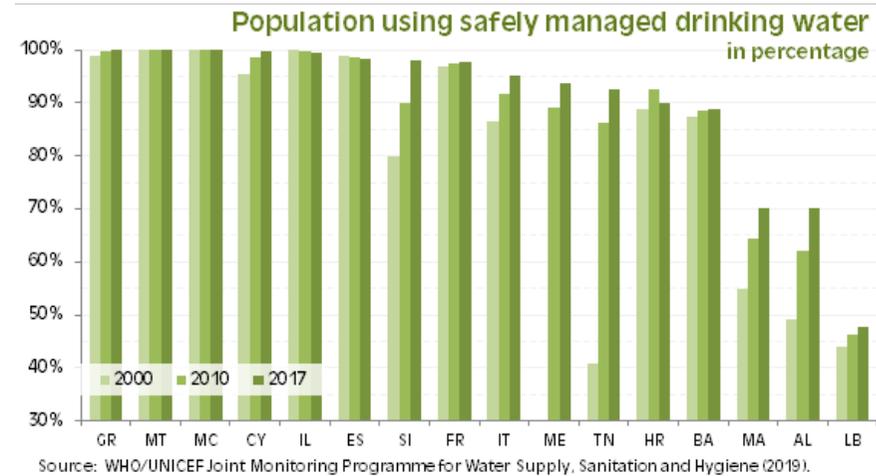
Afin de respecter les normes d'eau potable gérée en toute sécurité, un ménage doit utiliser un type de source améliorée répondant à trois critères :

1. l'installation doit être accessible sur site (situé dans le logement, le jardin ou sur la parcelle) ;
2. l'eau doit être accessible à tout moment (suffisamment d'eau au cours de la dernière semaine ou disponible pendant au moins 12 heures par jour) ;
3. l'eau doit être exempte de contamination (conforme aux normes de contamination fécale et chimique d'intérêt prioritaire).

Les mises à jour du Programme commun de suivi (JMP) ont également mis en évidence des inégalités entre zones rurales et urbaines, entre riches et pauvres, et entre d'autres groupes et la population en général

Source : Organisation mondiale de la santé/Programme de suivi commun de l'UNICEF pour l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène (2019).

L'ACCÈS À L'EAU POTABLE AUGMENTE-T-IL ?



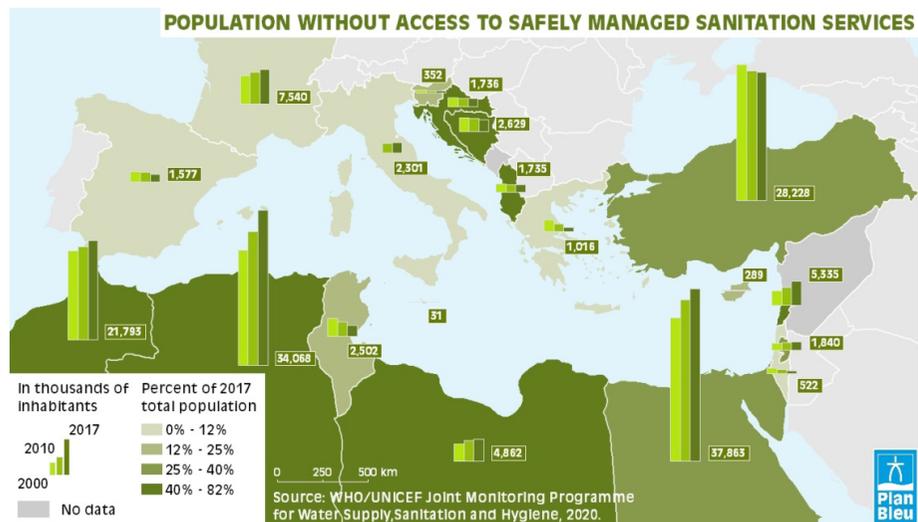
Cible ODD 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable pour tous.

Le Programme commun de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène de l'OMS/UNICEF est chargé de compiler les données pour cet indicateur dans la continuité des Objectifs du millénaire pour le développement.

En 2017, 71 % de la population mondiale (5,2 milliards d'individus) a utilisé des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité, c'est-à-dire accessibles sur site, disponibles à tout moment et exempts de toute contamination.

Les estimations de la proportion de la population utilisant de l'eau potable gérée en toute sécurité sont disponibles pour environ 100 pays (représentant 38 % de la population mondiale)

Seuls 16 pays de la région méditerranéenne disposent d'estimations, et la plupart des pays du sud de la région n'en ont pas. Dans les pays où les données sont disponibles, la population sans accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité a baissé, passant de 37 millions en 2000 à 21,9 millions en 2017



De grandes disparités existent toujours en 2017. Dans 6 pays, au moins 90 % de la population utilise des services d'assainissement gérés en toute sécurité alors que dans 6 autres pays, cette part de la population est de 50 %.

Définition :

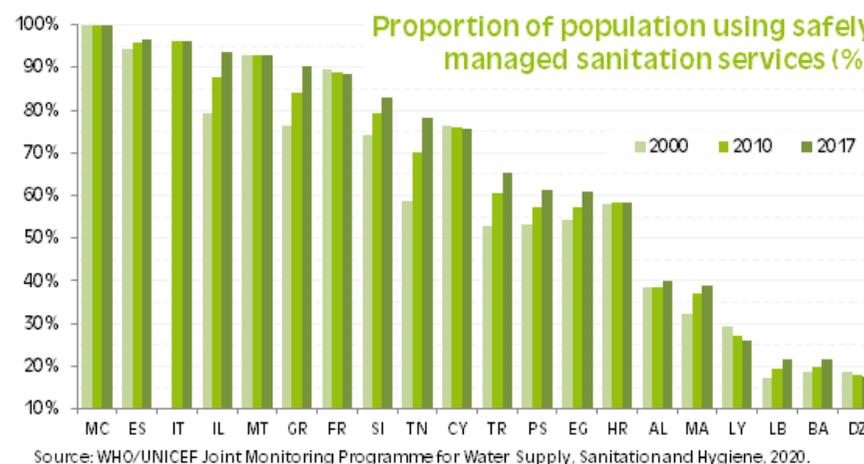
Indicateur ODD 6.2.1 : La proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité se mesure actuellement par la proportion de la population utilisant des installations d'assainissement de base qui ne sont pas partagées avec les autres ménages et avec lesquelles les rejets sont évacués sur place ou traités hors site et en toute sécurité. Les installations d'assainissement « améliorées » comprennent : les toilettes à chasse d'eau reliées aux systèmes d'égout, les fosses septiques ou latrines à fosse simple, les latrines à fosse simple ventilées, les latrines à fosse simple avec dalle et les toilettes sèches.

Précautions/remarques :

Ces données peuvent refléter la technologie de traitement installée plutôt que les performances réelles et donc causer une surestimation de la gestion en toute sécurité. De plus, tous les rejets des ménages raccordés aux égouts ne sont pas en réalité évacués dans une canalisation d'égout et ne parviennent donc pas à une station d'épuration.

Source : Programme de suivi commun pour l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène, de l'Organisation mondiale de la santé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2020.

ASSISTE-T-ON À UNE AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT GÉRÉS EN TOUTE SÉCURITÉ ?

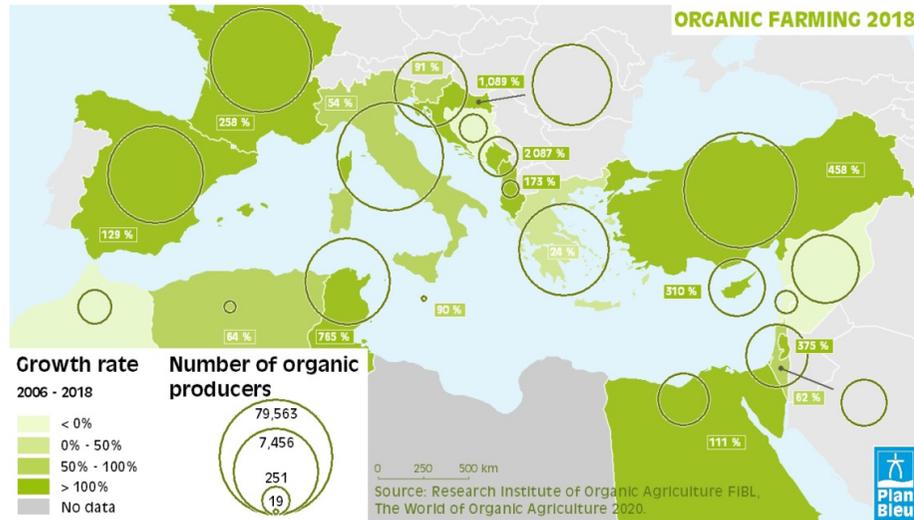


Des estimations sont disponibles pour 20 pays méditerranéens. Le nombre d'individus sans service d'assainissement géré en toute sécurité est passé de 139 millions en 2000 à 156 millions en 2017 (mais la proportion a diminué, passant de 33 % à 31 %)

Cible ODD 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable. Le Programme commun de suivi (JMP) de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène de l'OMS/UNICEF est chargé de compiler cet indicateur dans la continuité des Objectifs du millénaire pour le développement. Le JMP continuera de suivre la proportion de la population disposant d'un accès à un système d'assainissement de base pour le rejet des excréments humains des ménages ou du voisinage immédiat (réseau public de collecte des eaux usées, fosses septiques, etc.)

Dans le rapport de 2017 du JMP, les estimations des services d'assainissement de base étaient disponibles pour presque tous les pays et les estimations des services d'assainissement gérés de manière sûre ont été établies pour 96 pays au niveau national.

À l'échelle mondiale, 45 % de la population (3,4 milliards d'individus) a utilisé un service d'assainissement géré en toute sécurité et 2 milliards d'individus n'avaient accès à aucun service d'assainissement, même de base. En 2017, la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité est inférieure à 50 % en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, au Liban, en Libye et au Maroc.



L'agriculture biologique connaît un essor sans précédent (les surfaces qui y sont consacrées ont plus que quadruplé depuis 2000, dans la majorité des pays) mais ne représente toujours que 3 % des terres agricoles en 2018.

Définition :

Cet indicateur mesure le nombre d'exploitations agricoles biologiques dans les pays méditerranéens ainsi que la part des terres agricoles utilisées par l'agriculture biologique.

Surfaces biologiques : surfaces/terres certifiées biologiques converties en totalité et terres en cours de conversion.

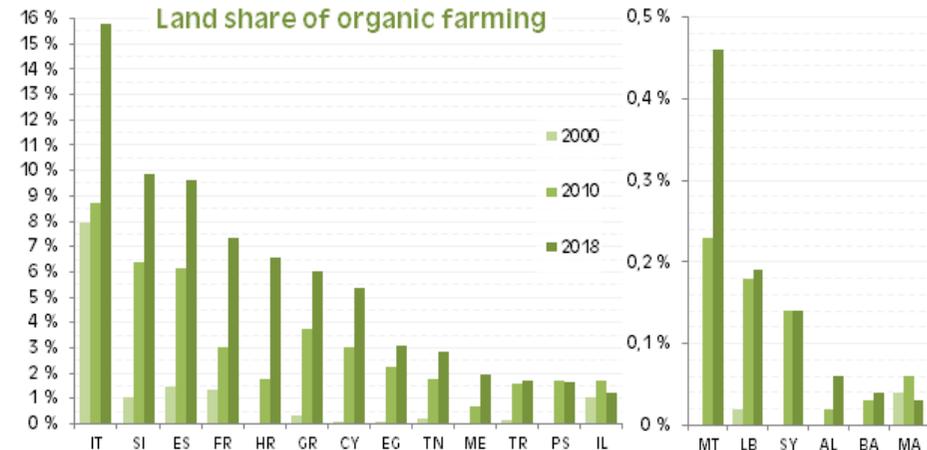
« L'agriculture biologique est un système de production qui maintient la santé des sols, des écosystèmes et des personnes. Elle s'appuie sur des processus écologiques, sur la biodiversité et sur des cycles adaptés aux conditions locales, plutôt que sur l'utilisation d'intrants ayant des effets néfastes. L'agriculture biologique allie tradition, innovation et science au bénéfice de l'environnement commun et promeut des relations justes et une bonne qualité de vie pour tous ceux qui y sont impliqués. » (IFOAM)

Précautions/remarques :

Le nombre de producteurs est probablement supérieur au nombre publié car certains pays ne signalent pas le nombre de petits producteurs.

Source : Source : Institut de recherche de l'agriculture biologique FiBL, Le monde de l'agriculture biologique 2020.

QUELLE EST LA SITUATION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE ?



Source: Research Institute of Organic Agriculture (FiBL), 2020.

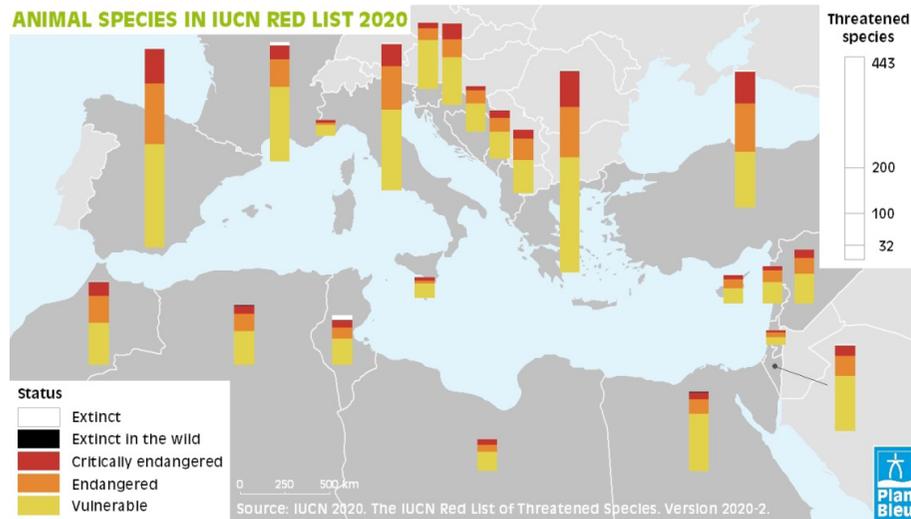
L'agriculture durable permet de garantir la sécurité alimentaire, de protéger la santé humaine et de préserver les écosystèmes. L'agriculture biologique est un moyen efficace d'évaluer la progression des pays sur la cible de l'ODD 2.4 (systèmes durables de protection alimentaire, pratiques agricoles résilientes, maintien des écosystèmes, adaptation au changement climatique, amélioration de la qualité des sols).

La part des terres agricoles consacrées à l'agriculture biologique augmente dans la plupart des pays méditerranéens. En Italie, elle a atteint 16 % en 2018, tandis qu'elle ne dépasse pas les 4 % dans 12 pays.

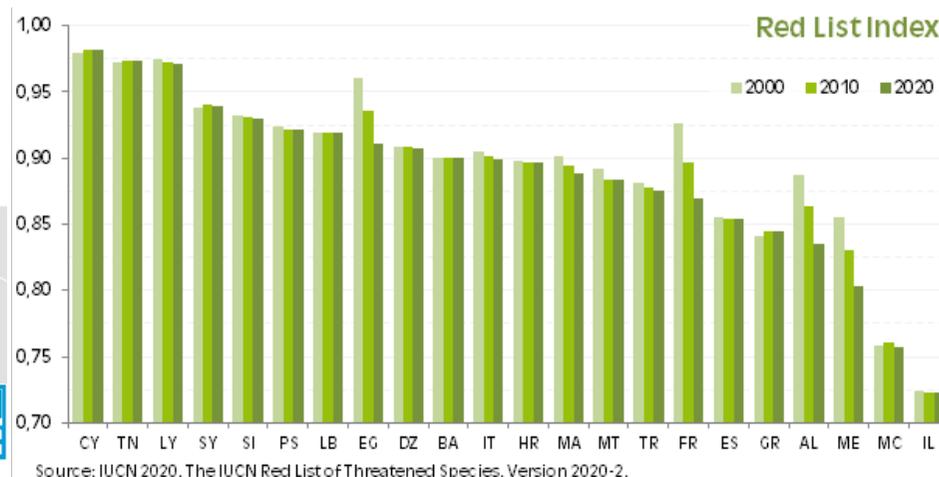
Par ailleurs, l'agriculture biologique est devenue l'un des secteurs agricoles les plus dynamiques de l'Union européenne, avec 13,8 millions d'hectares en 2018, soit 7,7% de terres agricoles et plus de 320000 producteurs bio. Le nombre d'exploitations bio a été multiplié par plus de 2, entre 2006 et 2018, atteignant 283000 producteurs. La Turquie et l'Italie, avec 53% des producteurs méditerranéens, font partie des dix premiers pays mondiaux.

En matière de proportion des terres agricoles consacrées à l'agriculture biologique, l'Italie, la Slovaquie et l'Espagne occupent le podium des pays méditerranéens, et les 8ème, 17ème et 20ème rangs mondiaux, respectivement. La France, l'Espagne et la Turquie comptent parmi les dix pays dont la surface agricole consacrée à l'agriculture biologique a le plus augmenté dans le monde en 2018

ANIMAL SPECIES IN IUCN RED LIST 2020



EST-CE LA FIN DE PERTE DE BIODIVERSITÉ ?



La région méditerranéenne est la deuxième plus vaste des 34 points chauds de biodiversité dans le monde.

Définition :

Indicateur 15.5.1 « Indice de la Liste rouge » : il mesure l'évolution du risque d'extinction global parmi les groupes d'espèces. Il est fondé sur l'évolution véritable du nombre d'espèces dans chaque catégorie de risque d'extinction figurant sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN (UICN 2015). Il s'exprime en tant que variation d'un indice compris entre 0 et 1. Un indice de la Liste rouge de « 1 » indique l'arrêt de la perte de diversité. Une baisse de valeur de la Liste rouge indiquerait que le risque d'extinction augmente.

Précautions/remarques :

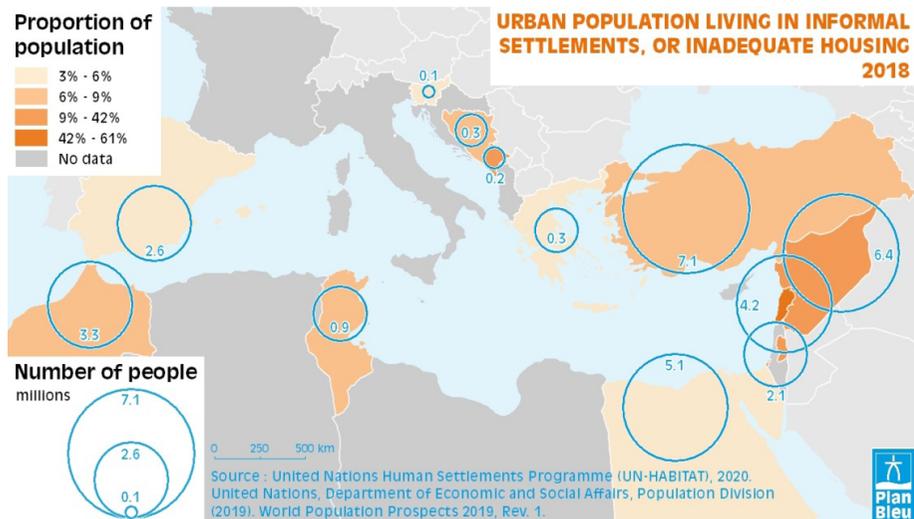
La principale limite de l'indice de la Liste rouge est liée au fait que les catégories sont des mesures relativement générales de la situation. L'indice de la Liste rouge de tout groupe taxonomique peut donc être mis à jour pratiquement tous les quatre ans. Comme l'indice général est agrégé entre plusieurs groupes taxonomiques, il peut être généralement mis à jour chaque année. De plus, l'indice de la Liste rouge ne rend pas bien compte de la dégradation de la situation des espèces communes qui restent abondantes et répandues mais qui déclinent lentement.

Source : Union internationale pour la conservation de la nature (www.iucn.org), UICN Liste rouge des espèces menacées Version 2020-2, 2020.

Cible ODD 15.5 : Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation des milieux naturels, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.

L'indice de la Liste rouge illustre la probabilité de survie globale (le contraire du risque d'extinction) pour tous les oiseaux, mammifères, amphibiens, coraux et cycadophytes présents dans la région, pondérée par la fraction de la répartition de chaque espèce présente dans la région. Il indique dans quelle mesure les espèces sont conservées ou non dans la région par rapport à sa contribution potentielle à la conservation globale des espèces.

La valeur de l'indice de la Liste rouge dans les pays méditerranéens est supérieure à la valeur mondiale de 0,732 sauf pour Israël (0,722). L'indice de la Liste rouge est supérieur à 0,9 dans 10 pays méditerranéens. De 2010 à 2020, l'indice de la Liste rouge a baissé principalement dans 4 pays : l'Égypte, la France, l'Albanie et le Monténégro.



Dans la plupart des pays pour lesquels des données sont disponibles, la proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers d'habitats informels diminue.

Définition :

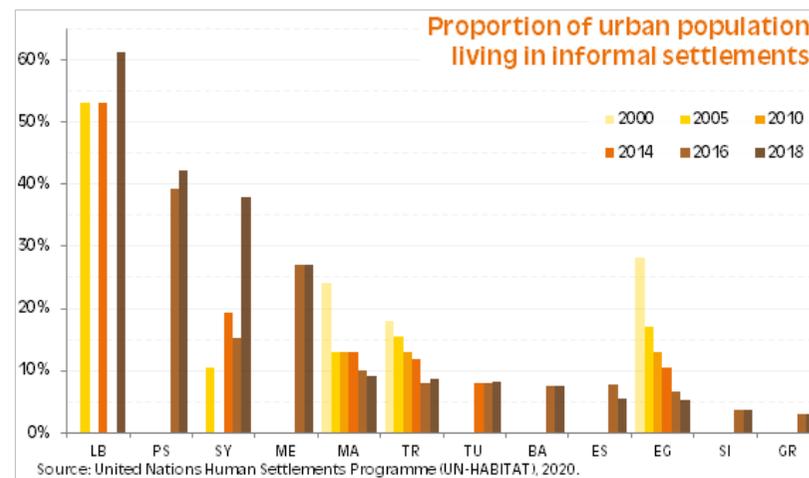
Indicateur ODD 11.11 : Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis, des quartiers informels ou des logements inadéquats. Cet indicateur mesure la proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers informels et des conditions de logement défavorisées (accès insuffisant à une eau de bonne qualité, à un assainissement de qualité, à une surface habitable décente et à un logement durable). Il prend en compte les taudis, les quartiers informels et les logements inadéquats. Il s'agit d'un indicateur clé qui mesure l'adéquation du besoin humain fondamental en matière de logement. Une augmentation de cet indicateur traduit une détérioration des conditions de vie dans les zones urbaines.

Précautions/remarques :

Les informations nécessaires au calcul de cet indicateur ne sont actuellement pas disponibles pour tous les pays méditerranéens. Cet indicateur est estimé par la proportion de la population urbaine vivant dans des taudis. Les données sont collectées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

Source : Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), World Cities Report 2020, 2020.

L'ACCÈS À UN LOGEMENT DÉCENT S'AMÉLIORE-T-IL ?



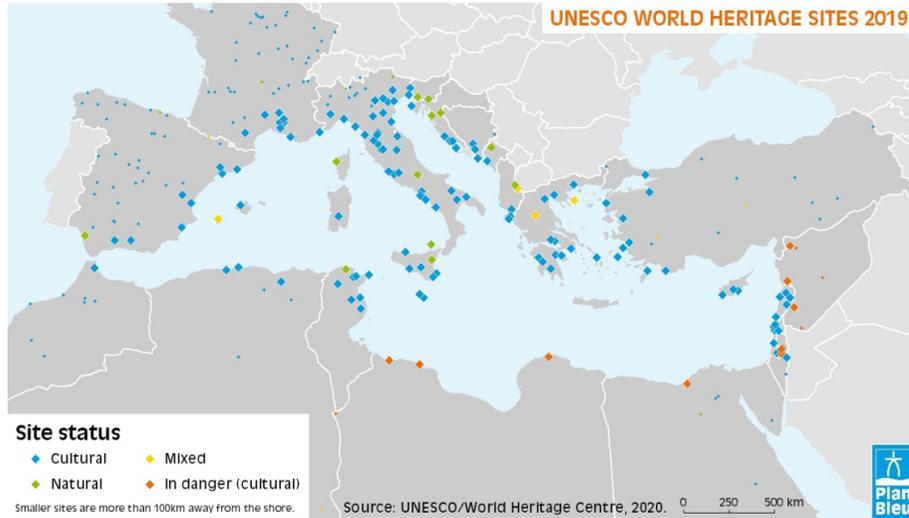
La cible ODD 11.1 concerne l'accès au logement décent : d'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers d'habitats informels.

La proportion d'habitants de bidonvilles dans les zones urbaines de toutes les régions en développement a diminué depuis 1990, mais leur nombre absolu a augmenté progressivement.

Dans le monde, la proportion de population urbaine vivant dans des bidonvilles a baissé, passant de 28 % en 2000 à 24 % en 2018. En parallèle, le nombre global absolu d'habitants de bidonvilles augmente et atteint plus de 1 milliard d'habitants en 2018 alors qu'ils étaient 800 millions en 2000.

Certains programmes nationaux de logement social ont permis de réduire la part de la population n'ayant pas accès à un logement décent et vivant dans des quartiers dépourvus de services essentiels. Cette part est passée de 28,1 % à 5,2 % en Égypte entre 2000 et 2018 (14,2 millions d'individus concernés). En Turquie, la population vivant dans des bidonvilles en 2018 est d'environ 6,9 millions (8,6 %), alors que cette population représentait 12 millions de personnes en 2000 (17,9 %). En revanche, la situation au Liban, dans l'État de Palestine et la République arabe syrienne empire avec une proportion accrue de population vivant dans des logements indécents

Les données doivent être complétées dans plusieurs pays, y compris certains pays de l'UE.



23 % (262) des sites inscrits au patrimoine mondial se trouvent dans des pays méditerranéens. Parmi eux, 15 sont en péril.

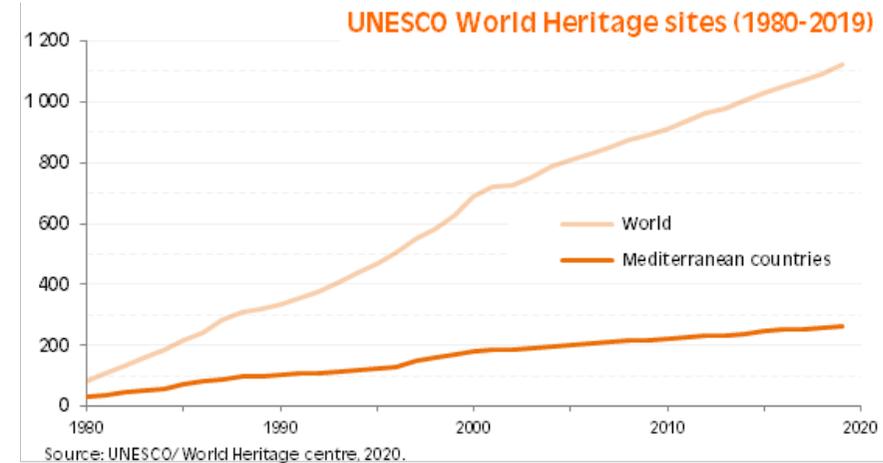
Définition :

La Convention du patrimoine mondial de 1972 regroupe en un seul document les concepts de conservation de la nature et des biens culturels. Elle reconnaît la façon dont les individus interagissent avec la nature, et le besoin fondamental de conserver l'équilibre présent entre eux. Le Comité du patrimoine mondial a défini les critères sur la base desquels un bien appartenant au patrimoine culturel ou naturel peut être inclus dans l'une ou l'autre des listes :

- La liste du patrimoine mondial : liste des biens faisant partie du patrimoine culturel et du patrimoine naturel considérés comme ayant une valeur universelle exceptionnelle.
- La liste du patrimoine mondial en péril : la liste ne peut comprendre que les biens faisant partie du patrimoine culturel et naturel menacés par un danger grave et spécifique.

Source : Institut de statistique de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, Centre du patrimoine mondial, 2020.

SITES INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO : SITUATION DANS LES PAYS MÉDITERRANÉENS



La conservation du patrimoine constitue l'un des objectifs de l'UNESCO :

« Fondé sur un appel fort des parties prenantes nationales et locales, le Programme 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies intègre pour la première fois le rôle de la culture, à travers le patrimoine culturel et la créativité, en tant que catalyseur du développement durable dans la réalisation des objectifs de développement durable. » (UNESCO).

La liste des sites inscrits au patrimoine mondial ne cesse de s'allonger dans la région méditerranéenne. Le nombre de sites inscrits est passé de 29 en 1980 à 262 en 2019 (dont 13 sites transfrontaliers).

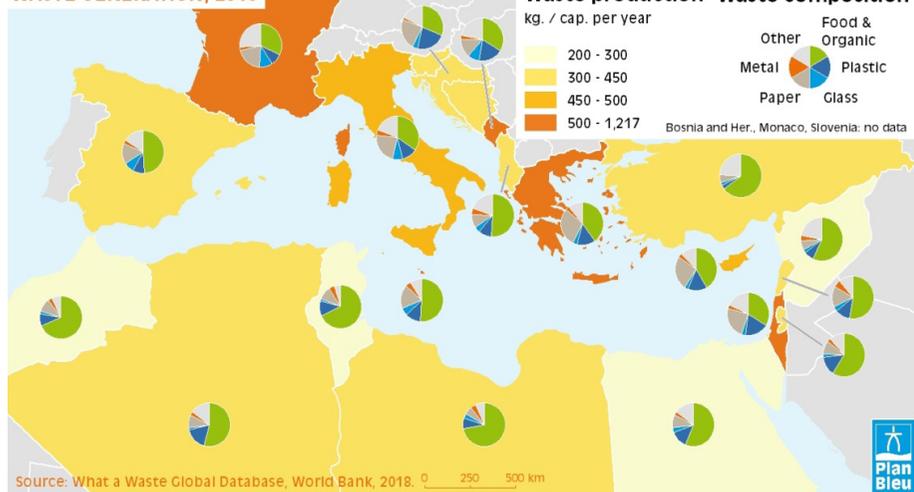
Plus de la moitié de ces 262 sites (139 sites) sont situés sur la côte méditerranéenne (à moins de 100 km du littoral). Dans les pays méditerranéens : 90 % sont des sites culturels, 7 % sont des sites naturels, 3 % sont des sites mixtes.

Il existe cependant de grandes différences d'un pays à l'autre :

- 3 pays ont de nombreux sites : l'Italie (49), l'Espagne (44) et la France (41). La Grèce et la Turquie sont loin derrière, avec 18 sites chacun.
- Les 12 autres pays ont moins de 10 sites chacun et 4 pays ont moins de 3 sites chacun.

Dans le monde, 53 sites sont en péril, et 28 % (15) de ces sites se trouvent dans des pays méditerranéens. Tous les sites situés en République arabe syrienne, en Libye et dans l'État de Palestine sont inscrits sur la liste du Patrimoine mondial en péril.

WASTE GENERATION, 2016



En 2016, la situation générale est mitigée, forte production de déchets dans le nord, forte part alimentaire dans le sud et taux de recyclage encore faible

Définition :

Cet indicateur fait partie du projet de mécanisme de soutien H2020/ENI SEIS II Sud et il est également lié à l'indicateur ODD 11.6.1 (proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et avec déchargement final adéquat des déchets solides urbains totaux générés par les villes) et à l'indicateur 12.5.1 (taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés).

Les déchets ménagers sont les déchets produits par les ménages, ainsi que les déchets de nature similaire produits par les installations commerciales et industrielles, les institutions et les espaces publics.

Le traitement et l'élimination des déchets comprennent : le recyclage, le compostage, la digestion anaérobie, l'incinération, la mise en décharge, la mise en décharge à ciel ouvert.

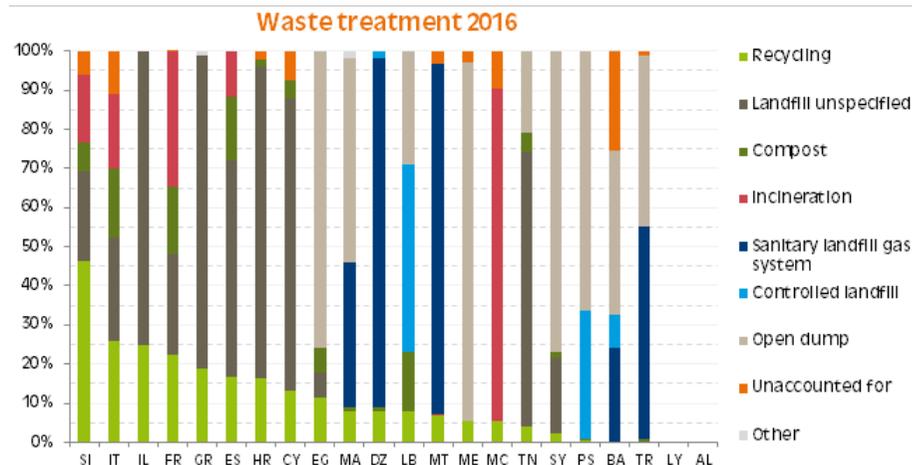
Précautions/remarques :

Les déchets industriels, médicaux, dangereux, électroniques, de construction et de démolition sont, dans la mesure du possible, déclarés séparément de la production totale de déchets au niveau national.

Les différences dans les méthodes de production des données selon les pays peuvent entraîner des distorsions dans l'analyse.

Source : Kaza, Silpa, Lisa Yao, Perinaz Bhada-Tata et Frank Van Woerden. 2018. Quel gâchis 2.0 : Un état des lieux mondial de la gestion des déchets ménagers à l'horizon 2050. Banque mondiale. <http://whc.unesco.org/fr/list>

DÉCHETS PRODUITS ET TRAITÉS PAR TYPE DE DÉCHETS ET DE TRAITEMENT



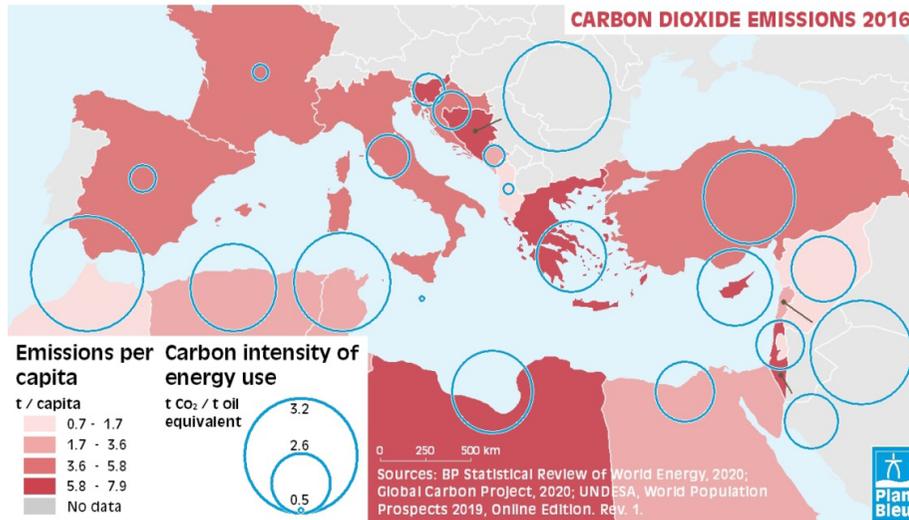
Source: What a Waste Global Database, World Bank, 2018.

Dans la région méditerranéenne, qui compte environ 500 millions d'habitants en 2016, les pratiques de production et de gestion des déchets varient considérablement. Dans les pays du Nord, la fourchette de valeur est de 1,1 à 1,7 kg / hab / jour et portée à plus de 3 kg / hab / jour à Monaco. Dans les pays du sud, la quantité générée est de 0,5 kg / hab / jour au Maroc à 1,1 en Algérie (la valeur pour Israël est similaire à celle des pays de l'UE). La quantité totale de déchets ménagers est légèrement supérieure à 183 millions de tonnes, soit une moyenne de 370 kg par habitant et par an (environ 1 kg par jour par habitant).

Dans les pays du Nord, les valeurs de déchets produit par jour par habitant s'évaluent de 1,1 à 1,7 kg et dépassent les 3 kg par jour et par habitant à Monaco. Dans les pays du Sud, la quantité de déchets produits varie de 0,5 kg par jour et par habitant au Maroc à 1,1 en Algérie (la valeur d'Israël est comparable à celle des pays de l'Union Européenne).

Dans les pays du nord (et en Israël), la part de déchets alimentaires et organiques se situe entre 30 % et 52 %, et demeure plus élevée dans les pays du sud (de 52 % au Liban à 70 % en Libye).

Le taux de recyclage varie également fortement. Au nord, le taux de recyclage est supérieur à 13 % et atteint 46 % en Slovaquie, sauf en Bosnie-Herzégovine où le taux est proche de 0 (en Israël, le taux atteint 25 %). Dans les pays du sud, l'Égypte a le taux de recyclage le plus élevé (12,5 %) et le taux est particulièrement bas en République arabe syrienne, pour l'État de Palestine et en Turquie.



Les émissions de CO₂ des énergies fossiles continuent d'augmenter dans les pays les plus méditerranéens

Définition :

Les gaz à effet de serre correspondent aux émissions nationales annuelles agrégées d'origine humaine des principaux gaz à effet de serre : le dioxyde de carbone (CO₂), le dioxyde d'azote (N₂O), le méthane (CH₄), les hydrofluorocarbures (HFC), les fluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆).

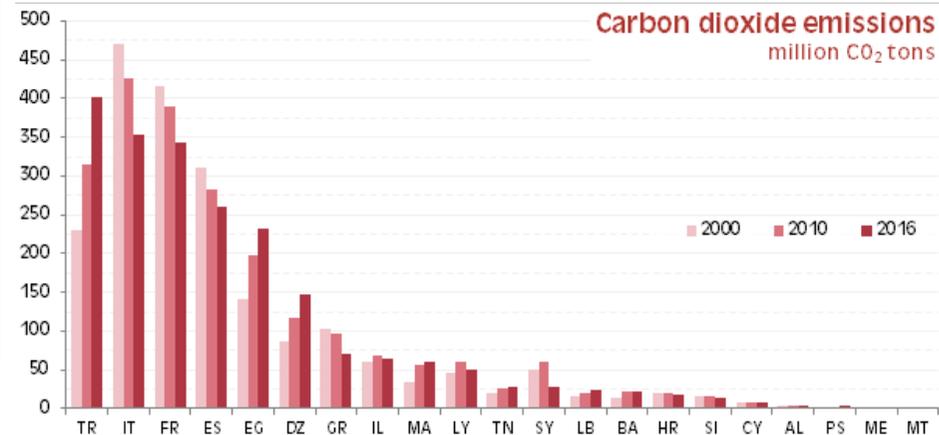
Précautions/remarques :

Cette fiche d'information ne prend en compte que les émissions de dioxyde de carbone provenant des combustibles solides, du ciment et du torchage. Ceci s'explique par la bonne disponibilité de leurs données et par le fait que ces émissions, en moyenne, représentent 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine.

Seules les émissions nationales sont prises en compte. Par exemple, celles qui sont dues à la fabrication de produits importés ne sont pas présentées. Les émissions nationales de dioxyde de carbone ne couvrent pas la responsabilité totale d'un pays.

Source : Revue statistique de British Petroleum sur l'énergie mondiale, 2020 ; Global Carbon Project, 2020 ; Convention du cadre des Nations Unies sur le changement climatique, 2020 ; Centre d'analyse des informations relatives au dioxyde de carbone, 2020.

LES PAYS MÉDITERRANÉENS CONTRÔLENT-ILS LEURS ÉMISSIONS DE CO₂ ?



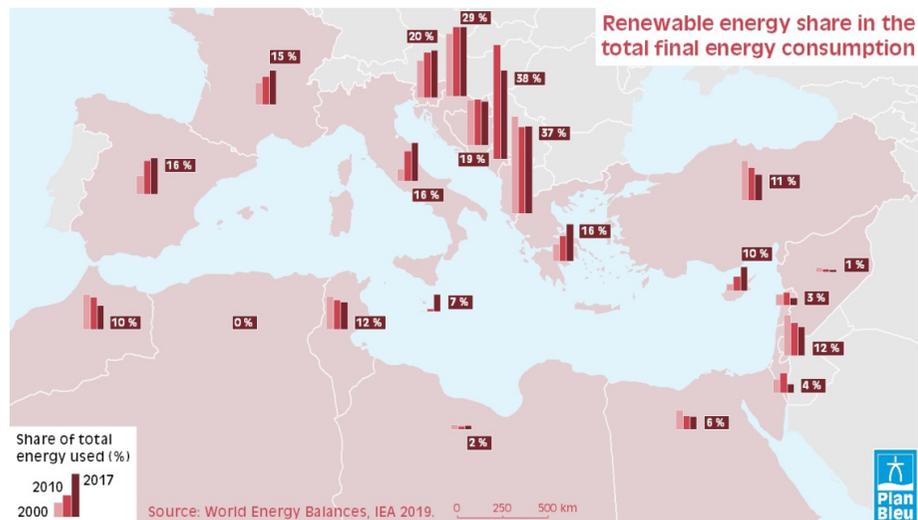
Source: Global Carbon Project, 2020; UNFCCC, 2020; CDIAC, 2020.

20 parties contractantes à la Convention de Barcelone ont déjà ratifié l'Accord de Paris (la Libye et la Turquie ne l'ont pas fait). Ces pays se sont officiellement engagés à atteindre le pic des émissions mondiales et la « neutralité carbone » d'ici la seconde moitié du siècle.

L'augmentation des émissions de CO₂ de 2000 à 2016 a été supérieure aux objectifs nationaux dans la plupart des pays sauf en France. De 2000 à 2016, les émissions de CO₂ issues de l'énergie ont baissé principalement en Italie, en France et en République arabe syrienne et ont augmenté principalement en Turquie, en Égypte et en Algérie.

En 2016, les émissions moyennes par habitant s'élevaient à 4,3 tonnes de CO₂ par an : soit 9/10ème de la moyenne mondiale (4,8 tonnes), 3/4 de l'UE (5,7 tonnes) et 3,5 fois moins qu'aux États-Unis d'Amérique (14,5 tonnes).

Au nord, les émissions de CO₂ par habitant varient fortement d'un pays à l'autre, de 1,6 tonnes par habitant en Albanie à plus de 6,4 tonnes en Slovaquie et en Bosnie-Herzégovine, en 2016. Les différences d'émissions de CO₂ par habitant sont également importantes dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée : de 1,7 tonne au Maroc à 7,7 tonnes en Libye.



Dans la plupart des pays méditerranéens, l'intensité énergétique et la part des énergies renouvelables augmentent à différents rythmes.

Définition :

Indicateur 7.3.1 : L'intensité énergétique est définie comme l'énergie fournie à l'économie par unité de valeur de production économique. L'approvisionnement total en énergie, tel que défini par les International Recommendations for Energy Statistics (IRES), se compose de la somme de la production et des importations d'énergie moins les exportations et les soutes internationales, et corrigée des variations de stocks.

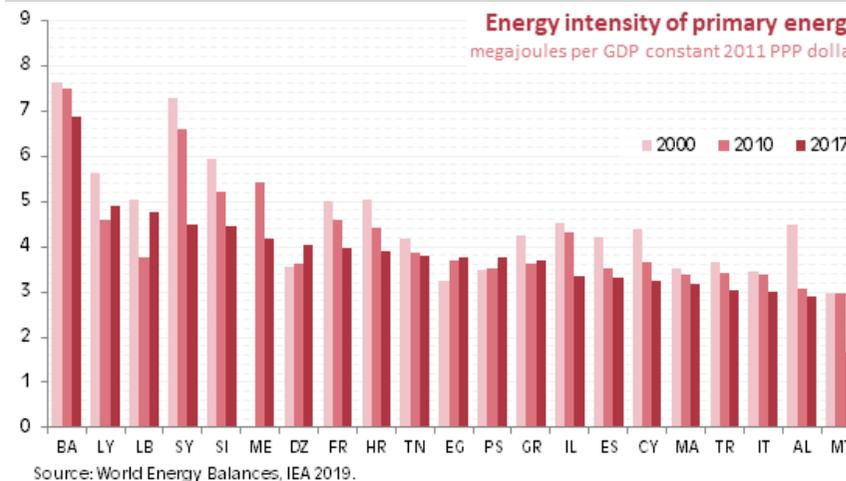
Indicateur 7.2.1 : La part de des énergies renouvelables dans la consommation totale finale correspond au pourcentage de la consommation finale d'énergie provenant de ressources renouvelables. La consommation d'énergies renouvelables comprend la consommation d'énergie hydroélectrique, éolienne, solaire, géothermique, marine, de biocarburants solides et liquides, de biogaz et d'énergie issue de la valorisation des déchets. La consommation finale d'énergie totale est calculée à partir des bilans et statistiques nationaux en tant que consommation finale totale moins les utilisations non énergétiques.

Précautions/remarques :

Les valeurs très élevées doivent être interprétées avec prudence pour les pays en crise économique (à faible PIB). PPA : Parité du pouvoir d'achat, MJ : mégajoules.

Source : Agence internationale de l'énergie (2019), Équilibres énergétiques mondiaux ; Équilibres

DES PROGRÈS ONT-ILS ÉTÉ RÉALISÉS EN MATIÈRE D'UTILISATION DE L'ÉNERGIE ?



ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable pour tous :

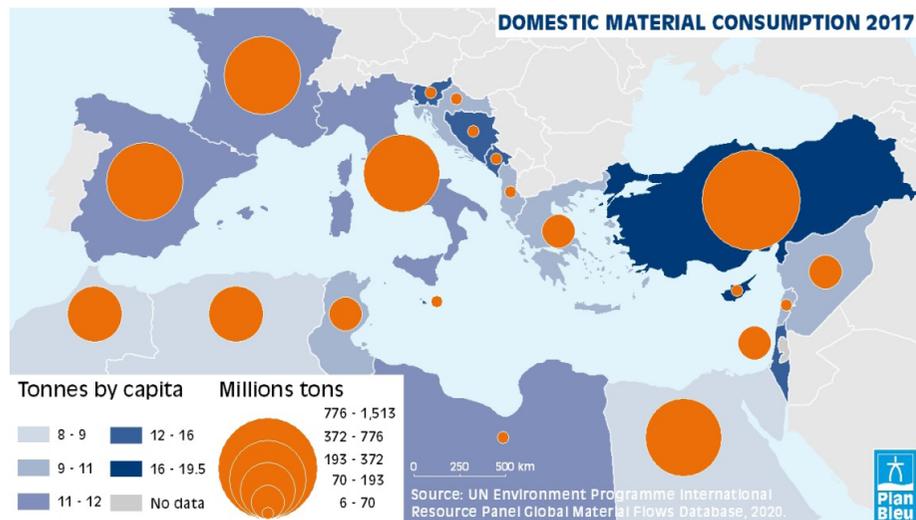
- Cible ODD 7.3 : D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.
- Cible ODD 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

En 2017, l'intensité énergétique moyenne des pays méditerranéens (3,8 MJ par PIB en dollars constants 2011 à PPA) était inférieure à la moyenne européenne (4,39 MJ) et à la moyenne mondiale (5,01 MJ).

Les disparités entre les pays demeurent toutefois marquées, même entre pays aux niveaux de revenus équivalents. L'intensité énergétique en Bosnie-Herzégovine, en Slovénie et au Monténégro est supérieure à 4 MJ mais elle est inférieure à 1,7 MJ à Malte.

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale totale varie considérablement d'un pays méditerranéen à l'autre : de 0,14 % en Algérie à 38 % au Monténégro.

La part est comprise entre 18 % et 38 % dans les Balkans, tandis qu'elle reste faible dans les pays du sud, en particulier dans les pays producteurs de pétrole et de gaz.



Malgré la diversité de leur consommation intérieure de matières (CIM), on assiste à un découplage relatif par les pays méditerranéens de leur croissance économique.

Définition :

Indicateur ODD 8.4.2 : Consommation intérieure de matières, consommation intérieure de matières par habitant et consommation intérieure de matières par rapport au PIB

La consommation intérieure de matières (CIM) est un indicateur standard de comptabilisation des flux de matières (CFM) qui rapporte la consommation apparente de matières dans une économie nationale. Elle est mesurée pour plusieurs types de matières. Dans cette fiche d'information, la CIM concerne les matières premières. La CIM est mesurée en kg par USD constant de 2010.

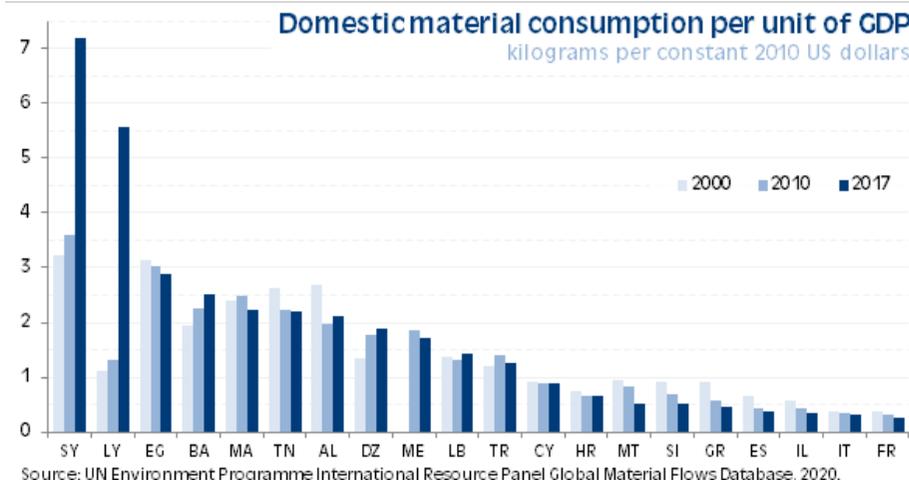
Précautions/remarques :

L'indicateur ne prend pas en compte les conséquences d'une extraction et d'une production à forte intensité de matière externalisées, qui perturbent les pressions environnementales. La consommation d'eau et d'air n'est pas comprise, à l'exception de la teneur en eau des matériaux. La CIM ne peut être ventilée par secteur économique, ce qui limite son potentiel de devenir un compte satellite du Système de comptabilité nationale (SCN).

Le groupe de travail sur les flux mondiaux de matières et la productivité des ressources du panel de ressources international des Nations Unies sur l'environnement rassemble des données provenant des pays et d'autres sources.

Source : Base de données des flux mondiaux de matériaux, Panel international de ressources du programme des Nations Unies pour l'environnement, 2020. Disponible sur : www.materialflows.net

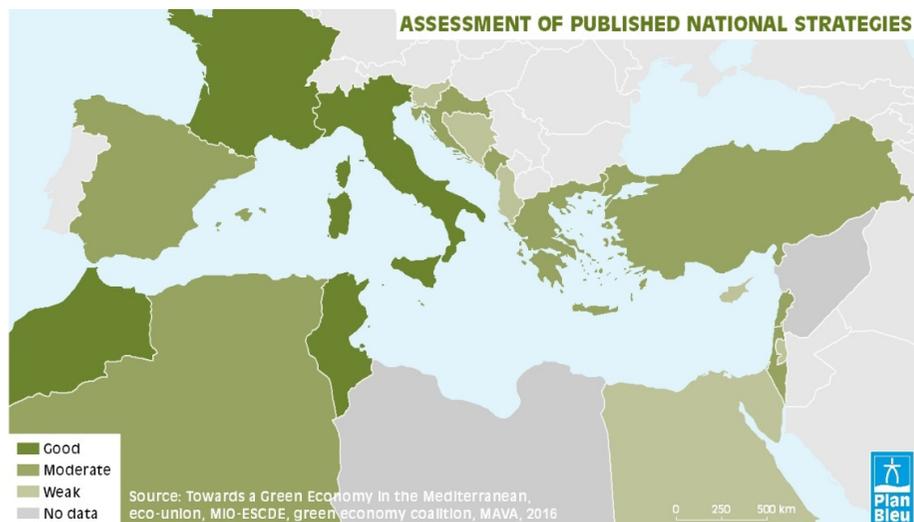
DÉCOUPLER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE LA CONSOMMATION DE MATIÈRES DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE ?



La comparaison de la consommation de matières avec les performances économiques donne un aperçu des tendances de l'intensité et de la productivité des matières (la valeur réciproque de l'intensité matérielle) ainsi que du découplage du système économique mondial dans le temps. Par exemple, dans la feuille de route de l'UE pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources, le principal indicateur utilisé est le PIB divisé par la consommation directe de matières (DMC). Malgré la baisse de la consommation intérieure de matières depuis 2007, le PIB a néanmoins continué de croître.

Entre 2000 et 2017, l'économie méditerranéenne a réalisé un « découplage relatif » entre la croissance économique et l'utilisation des ressources (combustibles fossiles, minerais métalliques, minéraux industriels et de construction, biomasse) : les revenus ou le PIB de la plupart des pays méditerranéens ont augmenté plus rapidement que la quantité de matières utilisées dans les pays méditerranéens.

Dans les pays méditerranéens membres de l'Union européenne, la CIM par USD constant de 2010 est inférieure à 1. Elle est entre 1 et 3 dans la plupart des pays du sud et atteint 7,2 et 5,6 respectivement en République arabe syrienne et en Libye.



Les stratégies d'économie verte ou de développement durable de la majorité de ces pays sont obsolètes ou incomplètes. Cependant, la plupart des pays ont lancé des RVN

Définition :

L'indicateur proposé est « le nombre de stratégies nationales de développement durable (SNDD) adoptées ou mises à jour [et nombre de mises à jour depuis la première modification] ».

Dans l'attente de données actualisées fournies directement par les institutions nationales, cette fiche d'information présente une évaluation des stratégies nationales d'économie verte et de développement durable publiées dans les pays méditerranéens, à partir du rapport mentionné ci-après.

Le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) est un cadre qui promeut le dialogue et le partage d'expérience sur les SNDD. Il soutient la préparation et le suivi des Revues volontaires nationales (RVN) présentées au Forum politique de haut niveau des Nations Unies (FPHN). L'édition pilote du SIMPEER a été réalisé par le Plan Bleu en 2016-2017 avec la participation volontaire de la France, du Monténégro et du Maroc. L'Albanie, l'Égypte et la Tunisie ont participé à la deuxième édition en 2018-2019.

Précautions/remarques :

Ce rapport comprend des données jusqu'à juin 2016, publiées par les pouvoirs publics nationaux et disponibles en recherche publique. Il ne prend en compte que les documents écrits, et non la mise en œuvre. Les informations mises à jour doivent être fournies par les pays.

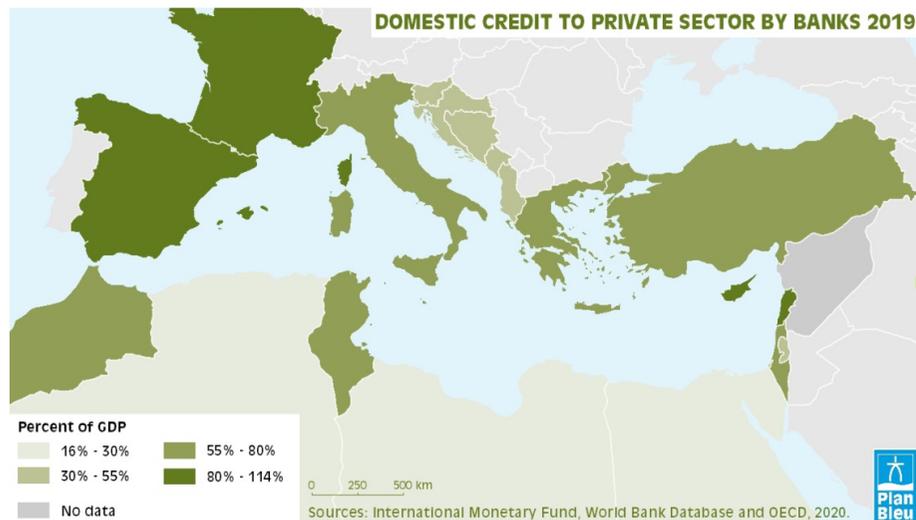
Source : Éco-union, MIO-ESCDE & GEC, Vers une économie verte en Méditerranée, 2016.

COMBIEN DE PAYS DISPOSENT DE STRATÉGIES D'ÉCONOMIE VERTE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Pays	Stratégies	Revue nationale volontaire de l'agenda 2030
Albanie	Plusieurs plans et stratégies	2018
Algérie	SNDD	2019
Bosnie-Herzégovine	Plusieurs plans et stratégies	2019
Croatie	SNDD	2019
Chypre	SNDD	2017
Égypte	Plusieurs plans et stratégies	2016, 2018
France	SNDD	2016
Grèce	Plusieurs plans et stratégies	2018
Israël	Consommation et production durables	2019
Italie	Économie verte	2017
Liban	Consommation et production durables	2018
Libye	-	2020
Malte	Économie verte	2018
Monaco	-	2017
Monténégro	SNDD	2016
Maroc	SNDD	2016, 2020
État de Palestine	Plusieurs plans et stratégies	-
Slovénie	CC	2017, 2020
Espagne	SNDD	2018
Tunisie	SNDD	2019
Turquie	CC	2016, 2019

Les stratégies d'économie verte ou de développement durable de la majorité de ces pays sont obsolètes ou incomplètes. En outre, elles pourraient être plus précises et contenir des objectifs, des budgets et des indicateurs plus clairs. Seuls quatre pays (la France, l'Italie, le Maroc et la Tunisie) peuvent prétendre disposer de stratégies détaillées et actualisées, accompagnées d'un plan d'action concret, ou, pour l'Italie, d'une législation à l'appui. Les stratégies d'économie verte ou de développement durable de sept pays (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, Chypre, l'Égypte, l'État de Palestine, la Slovaquie et l'Espagne) sont obsolètes ou inexistantes. Les autres pays méditerranéens (l'Algérie, la Croatie, la Grèce, Israël, le Liban, Malte, le Monténégro et la Turquie) se trouvent quelque part entre ces deux groupes de pays. Quelques recommandations destinées à catalyser et soutenir les économies vertes ou le développement durable :

- Concevoir des stratégies nationales ambitieuses et cohérentes qui intègrent les concepts de durabilité ; formuler des objectifs, des actions et des indicateurs clairs ; et intégrer les nouveaux engagements internationaux (accords de Paris, ODD, etc.).
- Améliorer la prise de conscience, l'engagement et la participation de toutes les parties prenantes à travers des campagnes de sensibilisation ; dialogues avec les acteurs clés ; et soutien aux initiatives locales ou sectorielles.
- Éliminer progressivement les mécanismes d'incitation liés à l'économie brune, susciter l'engagement du secteur financier et améliorer la mise en œuvre de la stratégie d'économie et verte ou de développement durable par le biais d'activités de coopération régionale et d'apprentissage entre pairs



« Les crédits intérieurs attribués au secteur privé en pourcentage du PIB varient dans le temps et selon les pays sans tendance évidente. »

Définition :

Indicateur multiple :

- Part des crédits bancaires alloués au secteur privé
- Existence de systèmes de crédits alternatifs autres que les crédits bancaires

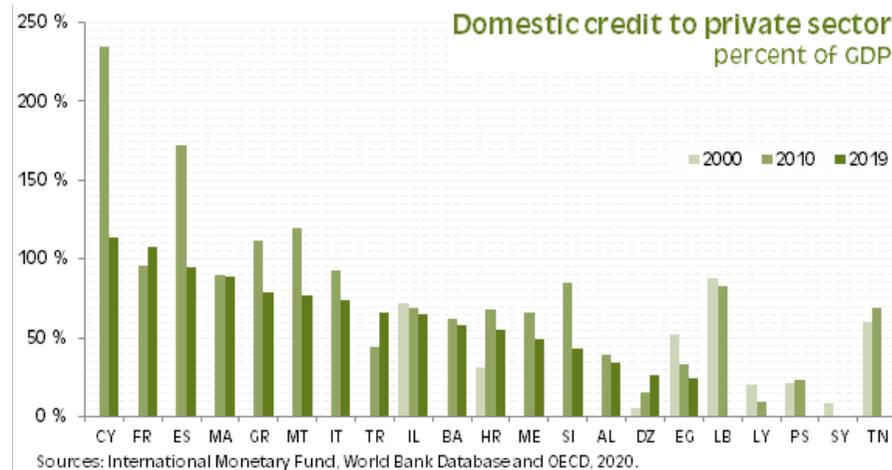
Les crédits intérieurs au secteur privé désignent les ressources financières fournies au secteur privé, telles que les crédits, l'achat de titres non participatifs, les crédits commerciaux et autres comptes qui établissent une obligation de remboursement. Dans certains pays, ils comprennent les crédits publics. Les systèmes de financement alternatif des crédits bancaires peuvent concerner des investissements en capital-risque et les microcrédits alloués aux exclus du système bancaire conventionnel.

Précautions/remarques :

Le financement alternatif n'est pas bien défini et il pourrait s'agir d'un financement provenant de sources externes autres que les banques ou les marchés boursiers et obligataires. Cela peut comprendre les financements participatifs par le biais de plateformes en ligne.

Source : Fond monétaire international, Base de données de la Banque mondiale et OCDE, 2020. Statistiques financières internationales, base de données Global Findex, 2017.

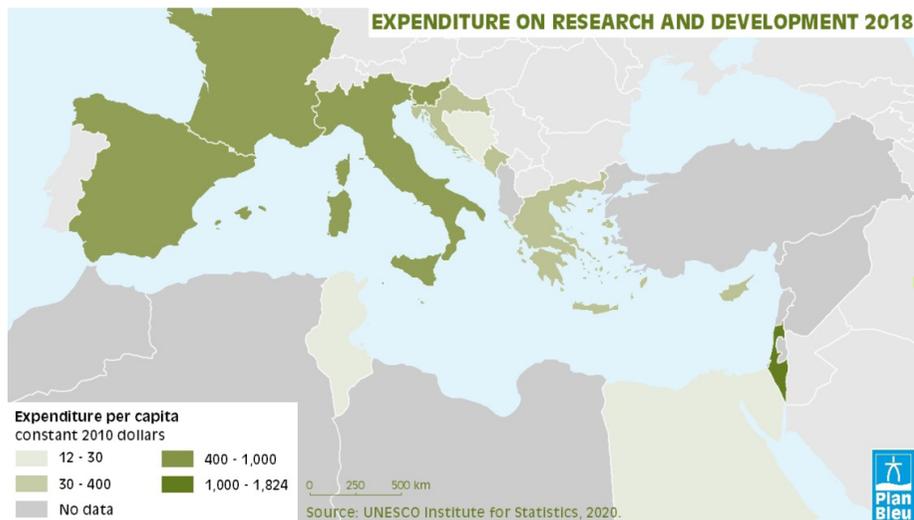
LES ENTREPRISES PRIVÉES PEUVENT-ELLES BÉNÉFICIER DE CRÉDITS POUR FINANCER LEURS INVESTISSEMENTS ?



Le développement des systèmes de financement des petites et moyennes entreprises pour les activités productives et innovantes (microcrédit, capital-risque, mécanismes d'incitation, etc.) est l'un des objectifs de la mise en place de services bancaires efficaces.

Dans la région méditerranéenne, la part de crédits intérieurs alloués au secteur privé en 2019 varie d'un pays à l'autre, de 24 % en Égypte à 107 % en France ; elle atteint environ 114 % à Chypre.

En 2017, dans les pays du sud de la Méditerranée, une moyenne de 39 % de la population adulte (30 % de femmes) possédait un compte en banque dans une institution financière ou utilisait une carte de crédit (base de données Global Findex). En moyenne, 9 % de la population adulte a contracté un crédit auprès d'une institution financière ou utilisé une carte de crédit ces dernières années.



Depuis le début du XXI^{ème} siècle, le montant des dépenses publiques en R&D exprimées en pourcentage du PIB augmente dans la plupart des pays méditerranéens

Définition :

Indicateur ODD 9.5.1 : Dépenses de recherche-développement en pourcentage du PIB.

Les dépenses de recherche-développement comprennent les dépenses et investissements de fonctionnement (y compris les frais généraux) pour des activités créatives et basées sur des systèmes dédiées à l'accroissement des connaissances. Ce montant comprend à la fois la recherche fondamentale et appliquée ainsi que les travaux de développement expérimental conduisant à de nouveaux dispositifs, produits ou procédés.

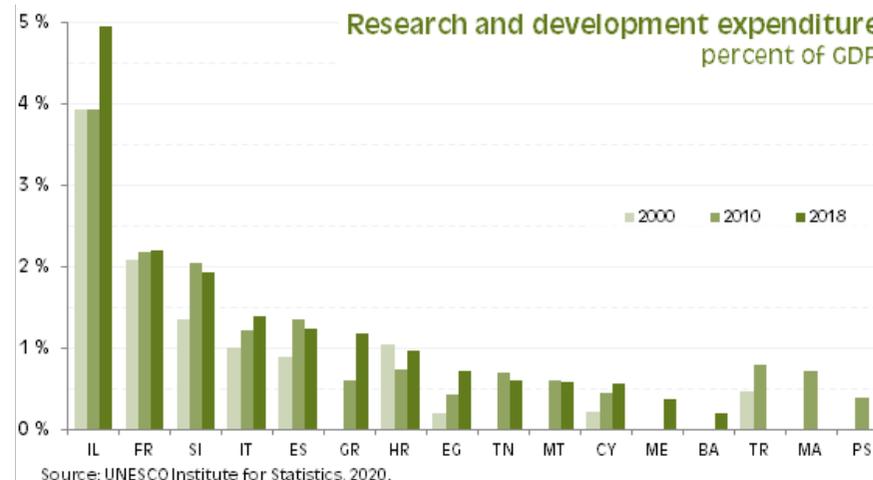
Précautions/remarques :

Les dépenses de recherche-développement ne sont pas nécessairement orientées vers les secteurs soutenant le développement durable ou contribuant aux objectifs des ODD et de la SMDD.

Cet indicateur pourrait être affiné pour se concentrer sur les aspects du développement durable et inclure la mobilisation de ressources par le secteur privé pour la recherche et le développement ainsi que pour l'innovation.

Source : UNESCO, Institut de statistiques, 2020. Données de la Banque mondiale sur les comptes nationaux Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division Population (2019). Projections de la population mondiale 2019, édition en ligne. Rév. 1

LES EFFORTS FINANCIERS EN MATIÈRE DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT SE SONT-ILS AMELIORÉS ?

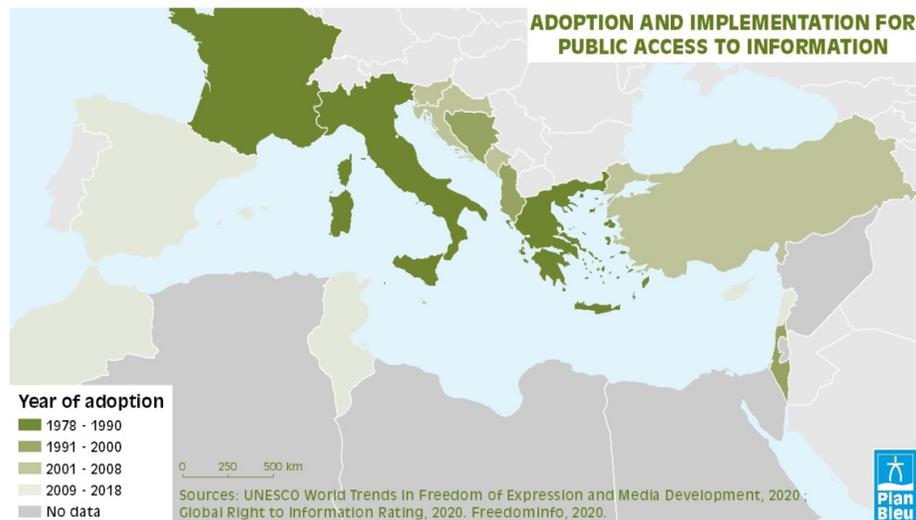


Cible ODD 9.5 : Renforcer la recherche scientifique, renforcer les capacités technologiques des secteurs industriels dans tous les pays, en particulier les pays en développement, notamment en encourageant l'innovation d'ici 2030 et en augmentant considérablement le nombre de travailleurs en recherche-développement par million de personnes et les dépenses publiques et privées de recherche-développement.

La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 promeut l'éducation et la recherche pour le développement durable (orientation stratégique 6.4) et en particulier pour renforcer les capacités de recherche dans le domaine du développement durable, ainsi que l'interface science-politique.

En 2016, les pays méditerranéens ont consacré en moyenne 1,3 % de leur PIB à la recherche-développement en 2018 et ces dépenses ne cessent d'augmenter. Les dépenses des pays de l'Union européenne à 27 sont

À l'exception d'Israël, où la dépense en recherche et développement était de 4,95 % du PIB en 2018, ce pourcentage s'étend de 1,18 % et 2,2 % en Grèce, en Espagne, en Italie, en Slovénie et en France. Dans les autres pays méditerranéens, cette dépense



Définition :

Indicateur ODD 16.10.2. Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information. Cet indicateur est donc axé sur l'adoption et la mise en œuvre de garanties constitutionnelles, statutaires et/ou politiques en matière d'accès public à l'information. La définition se rapporte directement à « l'accès public à l'information », qui est plus large que les libertés fondamentales établies d'expression et d'association, mais repose également sur elles. À l'inverse, ces libertés ont également un impact sur l'environnement pour l'accès public à l'information.

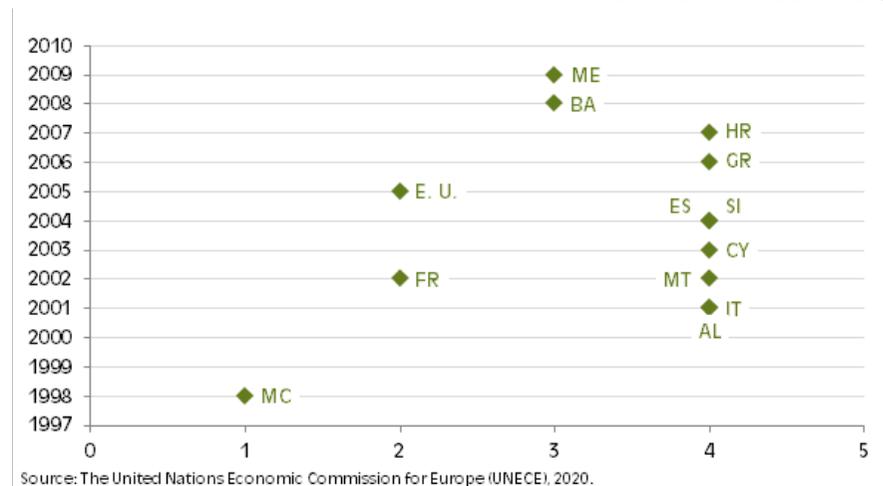
Précautions/remarques :

Cet indicateur n'évalue pas la totalité de la composante relative à « l'accès public à l'information » de la cible ODD 16.10. Néanmoins, il se concentre sur un déterminant clé de l'environnement de l'information au sens large.

Cet indicateur est toujours classé comme indicateur de niveau II : conceptuellement clair, disposant d'une méthodologie et de normes établies au niveau international, mais dont les données ne sont pas régulièrement produites par les pays.

Source : UNESCO, Tendances mondiale en matière de liberté d'expression et de développement des médias (registres de recherche brute) ; Indice mondial du droit à l'information (Access Info et Centre pour le droit et la démocratie) <http://www.rti-rating.org/by-section/> ; Freedominfo ; Article24.

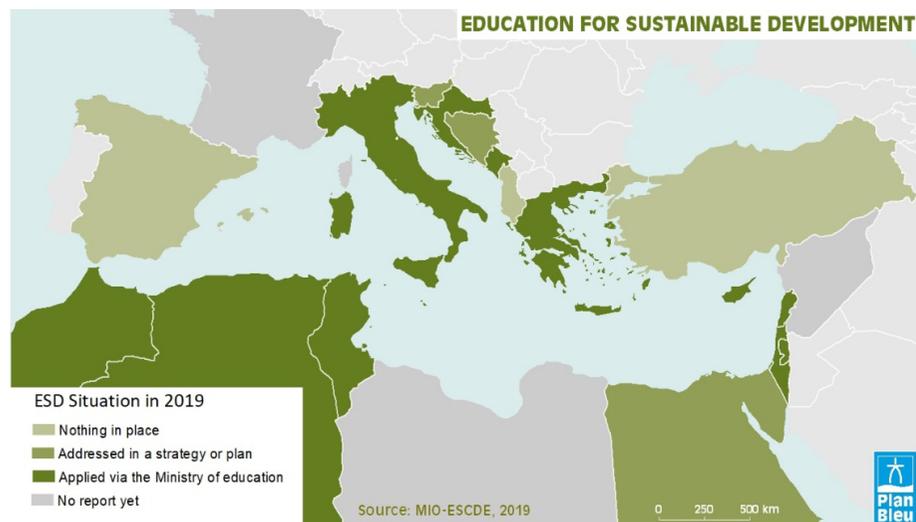
L'ACCÈS À L'INFORMATION, UN ENJEU DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE ?



Cible ODD 16.10 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

Les rapports de l'UNESCO aux Nations Unies sur le suivi mondial prévu par l'indicateur 16.10.2 ont donc été compilés et soumis par le secrétariat du Programme international pour le développement de la communication. Selon l'évaluation préliminaire de l'UNESCO, l'indicateur 16.10.2 cherche à établir l'état de l'accès du public à l'information en fonction de trois variables clés :

1. Si un pays (ou au niveau mondial, un nombre de pays) dispose de garanties constitutionnelles, statutaires et/ou politiques pour l'accès public à l'information.
2. La mesure dans laquelle ces garanties nationales reflètent les « accords internationaux » (tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme).
3. Les mécanismes de mise en œuvre en place pour ces garanties, y compris les variables suivantes :
 - Les efforts des pouvoirs publics pour promouvoir publiquement le droit à l'information.
 - La capacité des autorités publiques à fournir des informations à la demande du public.



En juin 2019, 15 pays méditerranéens (68 %) disposent d'un cadre juridique pour l'éducation au développement durable.

Définition :

Nombre de pays ayant mis en place des stratégies/plans d'action nationaux pour l'éducation au développement durable.

La stratégie méditerranéenne pour l'éducation au développement durable (SMEDD) a été approuvée à l'unanimité le 13 mai 2014 par les ministres de l'Environnement et des Changements climatiques de l'UpM et acceptée comme faisant partie intégrante de la « Stratégie méditerranéenne pour le développement durable » (2016-2025) lors de la 19ème COP de la Convention de Barcelone (Athènes, février 2016). Le plan d'action de la SMEDD a ensuite été élaboré et approuvé à Chypre en décembre par les ministres méditerranéens de l'Éducation. L'objectif général est d'encourager les pays à développer et à intégrer l'éducation au développement durable dans l'éducation formelle, non formelle et informelle.

Précautions/remarques :

L'existence d'une stratégie ou d'un plan ne témoigne pas nécessairement de l'efficacité de l'éducation au développement durable dans le pays. D'autres indicateurs sont nécessaires au suivi du programme d'éducation au développement durable.

Source : Bureau méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSD), et Initiative méditerranéenne d'éducation à l'environnement et au développement durable (MEDIES), Unesco 2019

UNE ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE EST-ELLE EN PLACE DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE ?

28

Rapports de l'UNESCO aux Nations Unies sur le suivi mondial des indicateurs de l'ODD 4.

Cible ODD 4.7 : « Garantir, d'ici 2030, à tous les élèves des connaissances et des compétences requises pour la promotion du développement durable, notamment grâce à l'éducation en faveur du développement et des modes de vie durables, des droits humains, de l'égalité des genres, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté globale et de l'appréciation de la diversité culturelle, ainsi que de la contribution culturelle au développement durable. »

L'indicateur mondial proposé pour le suivi de cette cible : Indicateur 4.7.1 : Degré d'intégration de (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et de (ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des genres et le respect des droits humains, dans : a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants.

Aucune donnée pour cet indicateur n'est actuellement disponible et sa méthodologie est encore en cours de développement (Niveau III).

La plupart des pays ont déjà élaboré ou sont en train d'élaborer des stratégies ou des plans nationaux en matière d'EDD conformément aux dispositions du Plan d'action de la SMEDD.



Plan Bleu - Centre d'activités régionales
Marseille
France
planbleu@planbleu.org
www.planbleu.org